

Assurance & Protection
Épargne & Retraite

abeille 
ASSURANCES

La retraite a de l'avenir

Échanges sur les enjeux
de demain



Préface



Philippe Michel
Labrosse

**Directeur général
d'Abeille Assurances**

La retraite représente toujours, dans l'esprit des Français, ce moment de répit et de liberté tant attendu. Pour autant, la perspective de la retraite n'est pas pavée de tranquillité, tant dans sa préparation que dans son anticipation. C'est une source constante de questionnements, de zones d'ombre, d'incompréhension, voire d'anxiété.

L'inquiétude est fortement et intrinsèquement liée à la multiplicité des débats publics, souvent générateurs de confusion. Les discussions autour de la réforme des retraites tendent à ajouter de l'incertitude dans l'esprit des Français. La retraite est, pour les ménages, un motif de crainte quant à leur pouvoir d'achat, et elle symbolise également un changement de vie important : fin de l'activité professionnelle, nouveaux projets, préparation de la succession, soutien intergénérationnel et aussi, à terme, entrée dans le quatrième âge.

Face à ces zones d'ombre, nombreux sont les Français qui se retrouvent démunis ou qui préfèrent éluder le sujet. Selon les résultats de notre étude menée avec notre partenaire Happydemics en juillet 2021, 43 % des personnes interrogées affirment ne pas se sentir concernées par la retraite avant un certain âge. 26 % des sondés ont déclaré pour leur part ne pas savoir comment faire ou par où commencer pour la préparer.



En tant qu'assureur, notre devoir est d'accompagner nos clients dans la préparation d'une période aussi importante de leur vie.



En tant qu'assureur, notre devoir est d'accompagner nos clients dans la préparation d'une période aussi importante de leur vie. Ce livre blanc nous permet ainsi de prendre de la hauteur sur le sujet, de donner un éclairage sur les grands enjeux des prochaines décennies. Cet ouvrage questionne le rapport des Français à la retraite, notamment son anticipation, et décrypte les possibilités ouvertes par la loi Pacte et par le plan épargne retraite (PER). Il a aussi pour objectif de dresser des perspectives en soulevant les interrogations suivantes : comment évoluera le système français par répartition ? Pourquoi l'épargne retraite est-elle un sujet d'aujourd'hui et de demain ? Comment ces sujets sont-ils abordés chez nos voisins européens ? Pourquoi l'épargne retraite est-elle la meilleure alliée de l'investissement responsable ? Quel rôle peuvent jouer les entreprises pour accompagner leurs collaborateurs sur cette thématique ?

Pour répondre à toutes ces questions, nous donnons la parole à de nombreux experts externes (sociologue, économiste, chefs d'entreprise, expert-comptable) mais aussi aux experts de notre compagnie. Et ensemble, nous osons affirmer que la retraite a de l'avenir !

Bonne lecture à tous !

Sommaire

8 Préambule

10 Infographie

La retraite en chiffres

14 Comment redéfinir une retraite à la française ?

18 Éclairage

« La baisse à venir du niveau moyen des retraites sera difficilement soutenable socialement »

Gérard Cornilleau, Économiste et ancien Directeur adjoint au département des études de l'OFCE

20 Tribune

Investir dans son futur avec l'épargne retraite

Frédéric Garret, Responsable Produits épargne retraite Abeille Assurances

24 Infographie

La retraite chez nos voisins européens

28 Interview

Vers un nouveau pacte social entre les générations

Anne-Marie Guillemard, Professeur émérite de sociologie à l'Université de Paris, membre du COR de 2014 à 2020

34 Infographie

Retraite et avenir : le paradoxe français

38 Interview

Il est aujourd'hui compliqué de tout miser sur la valorisation de son entreprise

Laurent Benoudiz, Président de l'Ordre des Experts-Comptables (OEC) de Paris Ile-de-France de 2016 à 2021
Président de Sup-Expertise depuis janvier 2022

41 Tribune

Retraite des professions libérales : anticiper pour mieux en profiter

Gaultier Lauriau, Directeur des Solutions patrimoniales Abeille Assurances

44 Interview croisée

La loi Pacte a levé certains verrous psychologiques

Julien Briant, Agent Abeille Assurances, et Thomas Chailloux, Courtier en solutions de protection sociale

48 Tribune

Chefs d'entreprise : les partenaires privilégiés de la retraite de leurs collaborateurs

Antoinette Mortier, Directrice Produits Vie Abeille Assurances

51 Interview croisée

La finance durable devient-elle la norme ?

Baptiste Buisson, Directeur des Investissements Mandats, Solutions et ESG Ofi Invest Asset Management
Philippe Zaouati, Directeur général de Mirova

56 Tribune

L'épargne retraite, le vecteur idéal pour l'investissement responsable

Thomas Rivron, directeur des investissements Abeille Assurances

59 Interview

La Silver Economy, une filière d'avenir

Philippe Peyrard, Président et Fondateur d'Ellcie Healthy

63 Tribune

Un vent frais sur l'épargne retraite

Blandine Chaghal, Directrice générale Epargne Actuelle

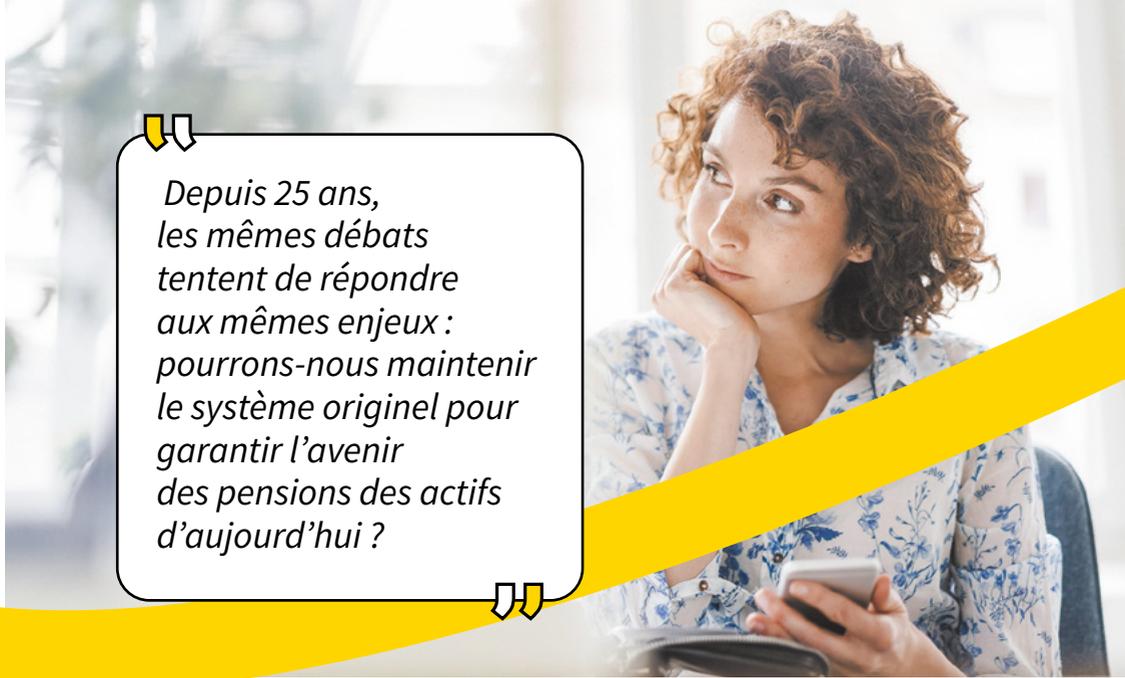


Préambule

Retraite, de l'ancien français *retraire*, désigne en effet le fait de « se retirer d'un lieu ». Dans un contexte militaire, battre en retraite signifie quitter le champ de bataille et, par métonymie, le mot qualifie la sonnerie du clairon annonçant le couvre-feu. Car de la guerre naît la retraite. Ainsi, l'empereur Auguste avait, il y a plus de 2 000 ans, mis en place les fondements du premier système de retraite pour les vétérans de l'armée, d'abord sous forme de foncier puis de pécule.

Un peu plus récemment, en 1580 précisément, Montaigne utilise le terme *retraite* pour indiquer l'état d'une personne qui se retire de la vie professionnelle. Avec la création du statut de salarié et des conditions sociales, le terme va peu à peu désigner la situation d'une personne qui ne travaille plus et touche une pension. Le dictionnaire de l'Académie française officialise cette définition dans sa première édition de

1694 : « État que l'on embrasse en se retirant du monde, de la Cour, des affaires. » Saint-Evremond dans son essai de la *Retraite* souligne qu'« il y a des temps où rien n'est si sage que de se retirer de la scène publique. » Un siècle plus tard, même si le sens militaire persiste, la connotation négative du mot *retraite* tend à se faire oublier et le concept du droit à la retraite fait son chemin, comme en témoigne la définition des « Pensions et retraite » de l'édition de 1791 du supplément finances de *L'Encyclopédie méthodique* de Diderot et d'Alembert : « En finance, faire sa retraite, c'est se retirer des affaires pour vivre paisible et dégagé de tous les soins qu'elles entraînent. Demander sa retraite se dit d'un employé qui, après avoir rempli les fonctions attachées à son titre pendant un long espace de temps, désire jouir du calme de l'esprit et du repos du corps, qui sont si nécessaires quand la vieillesse commence à appesantir toutes les facultés. » Le droit de redistribution de l'État pour



Depuis 25 ans, les mêmes débats tentent de répondre aux mêmes enjeux : pourrions-nous maintenir le système originel pour garantir l'avenir des pensions des actifs d'aujourd'hui ?

services rendus fait alors partie des notions développées par certains penseurs des Lumières.

Le terme de bonheur y est également associé, que ce soit pour aborder la vieillesse ou pour se recueillir quand on évoque la retraite religieuse. Ainsi, pour Rousseau, elle incarne une forme de rêverie proche de l'extase.

Elle participe également au bonheur du renouveau et des lendemains qui chantent ! Entre mai 1943 et mars 1944, sous l'occupation, seize hommes vont ainsi rédiger le programme du Conseil national de la Résistance, intitulé « Les jours heureux », qui dessinera les fondements de notre système social. 1945 célèbre ainsi la création de la Sécurité sociale, dont l'assurance vieillesse constitue une branche, mais aussi la naissance du régime général des retraites qui s'applique à tous les salariés du secteur privé. Certains organismes et certaines professions souhaitent alors conserver leur

propre fonctionnement, c'est l'origine des régimes spéciaux.

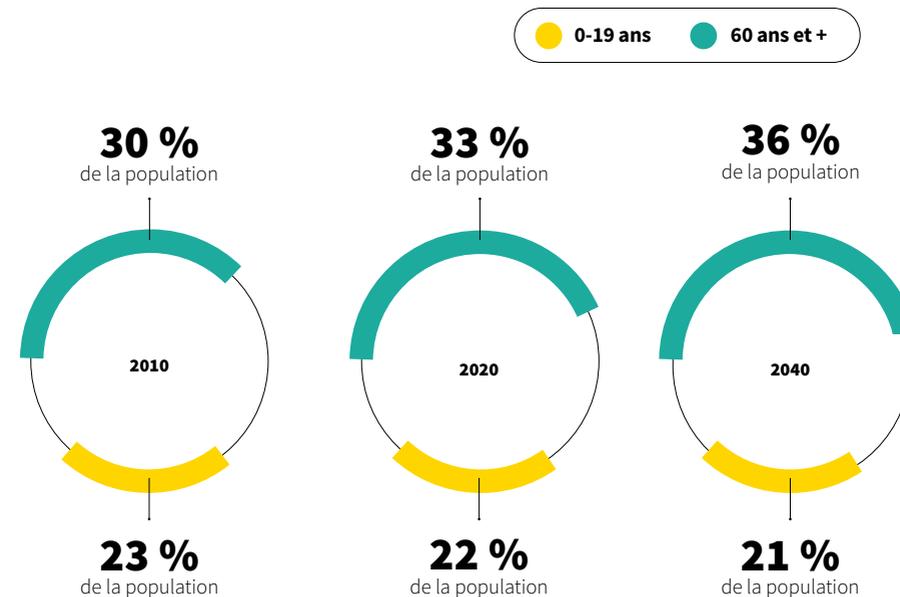
Mais depuis 25 ans, les mêmes débats tentent de répondre aux mêmes enjeux : pourrions-nous maintenir le système originel pour garantir l'avenir des pensions des actifs d'aujourd'hui ?

Au-delà de cette question, il existe un sentiment profond de marginalisation chez nos retraités, qui vont parfois jusqu'à se considérer comme un poids pour autrui. Pour les actifs, la difficulté repose sur le fait de devoir préparer leur retraite tout en étant responsables à la fois de leurs enfants mais également de leurs parents. Nous sommes donc face à un défi majeur qui pose le sujet de la vieillesse là où l'idée de mort est devenue insoutenable. Mais si, finalement, la retraite offrait une seconde jeunesse, un été indien synonyme de tous les possibles ? Reste encore à s'en donner les moyens.

La retraite en chiffres

En France, ce sont les actifs qui financent les pensions des retraités. Depuis les années 1980, le système de retraite français est confronté à un défi de taille : le vieillissement de sa population. Les retraités sont plus nombreux et vivent plus longtemps à la retraite - sans que le nombre d'actifs n'augmente suffisamment - ce qui met en péril l'équilibre financier de notre régime de retraite.

1. La France vieillit...



Le nombre de retraités augmente

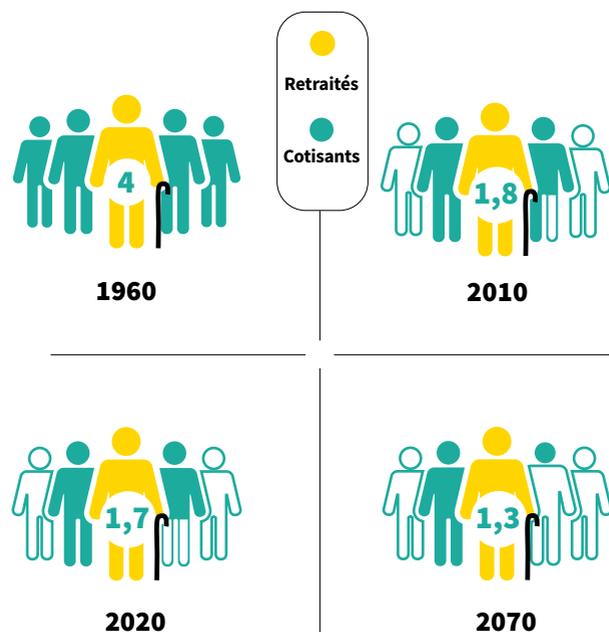
16,7
millions de retraités
aujourd'hui.

720 000
nouveaux retraités
en un an...

2. ... ce qui entraîne une incertitude quant au financement du système de retraite...

Le vieillissement de la population entraîne un déséquilibre croissant entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités.

Évolution du ratio actifs cotisants/retraités



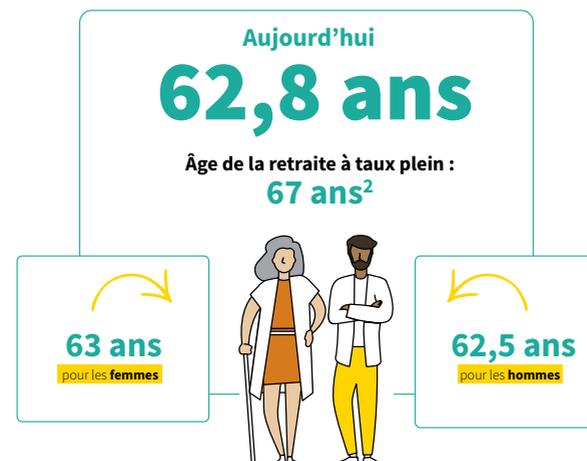
Le déficit du système de retraite s'est creusé et atteint

0,8%
du PIB en 2020

Sources : Rapport annuel du COR et Cnav - Système national statistiques prestataires (SNSP) - année 2021

3. ... et impacte le niveau de vie des Français

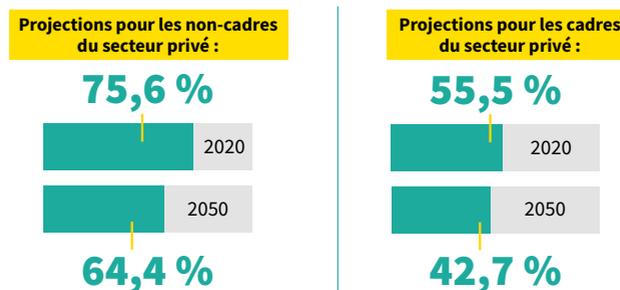
Un âge moyen de départ à la retraite qui devrait reculer¹.



Un niveau de vie qui devrait diminuer³



Une chute du taux de remplacement⁴ est attendue, particulièrement pour les revenus élevés :



¹ Source : <https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/>

² Le taux plein, fixé à 50 % du salaire annuel moyen, permet au retraité de ne pas subir de décote s'il remplit la condition d'âge ou de durée d'assurance retraite (trimestres), qui varie selon son année de naissance.

³ Source : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/>

⁴ Le taux de remplacement est le pourcentage que représente la retraite (de base et complémentaire) par rapport au dernier revenu perçu.

Comment redéfinir une retraite à la française ?

Régime obligatoire, retraite individuelle, âge de départ, perte de pouvoir d'achat... en matière de retraite, les zones d'ombre sont nombreuses et il peut se révéler complexe, même pour les initiés, de s'y retrouver, ce d'autant que les perspectives sont amenées à évoluer.

Penser que la retraite est exclusivement assurée par une pension de l'État et qu'il n'y a pas, à titre individuel, de levier pour agir est une idée reçue, très répandue, à laquelle il est nécessaire de mettre fin pour penser la question de la retraite dans le futur. Il est vrai que la complexité de la structuration de notre système de retraite ne facilite pas sa lisibilité et peut apparaître comme bloquante dans son anticipation et préparation.

Un équilibre précaire

Notre système de retraite est constitué de quatre étages, qui peuvent se superposer : régime de base de la Sécurité sociale, régime complémentaire, retraite d'entreprise et retraite complémentaire individuelle. Les deux premiers étages, souvent réunis sous le terme de « retraite obligatoire », correspondent à ce que les retraités perçoivent comme pensions et à ce que les actifs assument comme cotisations. Ces régimes fonctionnent par répartition, avec comme principe fondateur la solidarité entre les générations. Ainsi, les cotisations payées par les actifs financent les pensions perçues par les retraités. Or, l'équilibre de ce système est très incertain.

Un risque sérieux pèse sur son financement parce que le rapport entre le nombre d'actifs et le nombre de retraités est en chute libre depuis des décennies. Et cet équilibre va encore se détériorer. Les projections

publiées par le Conseil d'orientation des retraites (COR) confirment qu'il y aura de moins en moins de cotisants en 2021, relativement au nombre de retraités. Le ratio de 2,1 cotisants pour un retraité au début des années 2000, passé à 1,7 en 2020, diminuera à 1,3 en 2070. À titre de comparaison, ce ratio était de quatre cotisants pour un retraité en 1960. Et si la France s'en sort bien mieux que ses voisins européens en matière de natalité, avec un taux de fécondité proche de

deux enfants par femme, le système est également compromis par l'allongement de la vie, le vieillissement de la population et donc le temps passé à la retraite. Ce qui explique pourquoi les réformes de retraite de ces dernières années étaient paramétriques, en agissant la plupart du temps sur un critère clé : l'âge de départ

à taux plein, qui ne cesse d'être rehaussé pour réduire les dépenses publiques.

Or, ce critère ne saurait être suffisant pour rééquilibrer les comptes de nos régimes de retraite. Pour preuve, le système de retraite

Pour éviter une chute de revenus trop importante, l'épargne retraite peut se présenter comme un impératif.



a enregistré un déficit de 18 milliards d'euros en 2020, soit 0,8 % du PIB.

Un niveau de vie des retraités à la baisse

Autre indicateur clé, celui de la part des dépenses de retraite dans le PIB. Celle-ci devrait diminuer de 14,7 actuellement à 13,7 % d'ici 2030, et ce malgré le vieillissement de la population. La raison : les pensions sont indexées sur l'inflation, et non sur les salaires. Or, celle-ci est moins forte que la progression des revenus d'activité. Donc, mécaniquement, les pensions de retraite baissent par rapport aux rémunérations des actifs. En 2020, elles représentaient 52,2 % du revenu moyen par tête, et ce taux risque de diminuer encore pour se situer entre 36,5 % et 31,6 % d'ici 2070.

Pour les futurs retraités, ces projections sont inquiétantes et elles feront malheureusement écho à la déception liée à la découverte des taux de remplacement par les personnes arrivant à la retraite. Il est en moyenne de 75 % et diminue d'autant plus que les

revenus augmentent. Ainsi, les cadres du secteur privé ont, en moyenne, une pension qui équivaut à 54 % de leur dernier salaire net. Pour les fonctionnaires assimilés cadres (catégorie A), le taux de remplacement varie entre 50 et 60 %. Celui-ci passe même sous la barre des 50 % pour les indépendants et les travailleurs non-salariés !

L'épargne retraite, une nécessité pour l'avenir

Pour éviter une chute de revenus trop importante, l'épargne retraite peut se présenter comme un impératif. Spontanément, beaucoup de Français se tournent vers des produits sûrs à faible rendement, comme un livret ou des fonds garantis. Or, l'investissement se faisant sur la durée, l'épargne retraite se prête particulièrement bien à des placements proposant une part de risque en contrepartie d'un meilleur potentiel de rendement, ce qui constitue une véritable opportunité, souvent méconnue des Français, d'investir dans les entreprises et dans l'économie réelle.

De plus, l'épargne retraite a pris une autre dimension depuis l'adoption de la loi Pacte, en mai 2019. Ce texte a considérablement simplifié les dispositifs de préparation à la retraite, désormais réunis en trois grandes catégories : plan d'épargne retraite individuel (PERIN), plan d'épargne retraite obligatoire (PERO) et plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). En les rendant plus attractifs, cette mise à plat des dispositifs a une vocation incitative. Elle entre dans une redéfinition globale de la retraite « à la française ». En effet, ses principes, toujours fondamentaux, auxquels les Français sont très attachés, devront être complétés par de nouvelles façons de se préparer à cette période de la vie.

Un dispositif simplifié avec trois grandes catégories : plan d'épargne retraite individuel (PERIN), plan d'épargne retraite obligatoire (PERO) et plan d'épargne retraite collectif (PERCOL).

▶ Quèsaco

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a été créé en 2000, il émet chaque année ses projections sur les perspectives et évolutions du système de retraite français. Placé auprès du Premier ministre, il est composé de « parlementaires, de représentants des organisations professionnelles et syndicales, des retraités et des familles, de membres de l'administration et d'experts », précise le site de l'instance.

Éclairage



Gérard CORNILLEAU

Économiste

Projection démographique, baisse des dépenses de retraite, pacte de solidarité intergénérationnel ... Gérard Cornilleau, Économiste et ancien Directeur adjoint au département des études de l'OFCE¹, décrypte les grands enjeux macroéconomiques des retraites en France.

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a rendu publiques ses dernières projections² sur nos régimes de retraite, quel en est le principal enseignement selon vous ?

Ce rapport montre que nous ne faisons pas face à une situation catastrophique à court ou à moyen terme. La France, avec un taux de fécondité de 1,9 enfant par femme en 2019, a une natalité bien meilleure que d'autres pays européens. L'Allemagne a un taux de fécondité de 1,5 et l'Espagne et l'Italie un taux de 1,3 : ces pays peuvent

craindre une pénurie de leur nombre d'actifs assez rapidement contrairement à la France. Nous avons également passé le cap compliqué du début des années 2000, au cours duquel une grande partie des baby-boomers sont venus massivement garnir les rangs des retraités. Dans ce contexte, seul l'allongement de la durée de la vie pose un problème de financement à long terme.

Doit-il y avoir un arbitrage sur l'âge de départ à la retraite ?

Pour certaines professions, l'allongement de la durée du travail est problématique. Comment réussir à gérer l'âge de départ

à la retraite pour chaque situation professionnelle ? Il existe un grand nombre d'activités qui impliquent qu'il y ait une limite d'âge à l'activité travaillée. Il n'est pas possible de caler l'âge uniquement sur l'espérance de vie, d'autant qu'il faut savoir dans quelles conditions celle-ci se prolonge, et cela pose aussi la question de la prise en charge du grand âge. En outre, l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé n'aurait de sens pour les retraités que s'ils peuvent compter sur des ressources stables et pérennes pour bâtir leur projet de vie.

Le COR projette une forte baisse du taux de remplacement. Comment l'expliquez-vous ?

Oui, les réformes successives des retraites entraînent une baisse du niveau moyen des

pensions. Ainsi, la part des retraites dans le PIB pourrait diminuer de deux ou trois points à l'horizon de 2070. Le ratio pension moyenne sur salaire moyen baisse dans les projections du COR, et de manière très significative. Depuis la réforme qui a créé la rupture de l'indexation des salaires sur les retraites, les pensions sont revalorisées selon l'indice des prix et non plus sur l'évolution des salaires. Cela a une efficacité financière considérable mais qui n'est pas soutenable

à long terme. Les prix augmentant moins vite que les salaires, l'indexation sur les prix a pour effet de creuser mécaniquement la différence entre le niveau de vie des retraités et celui de la population active, en défaveur des premiers. Cette mesure marque une rupture de la solidarité entre les actifs et les retraités, qui constituait un des fondements de la Sécurité sociale de 1945.

L'allongement de l'espérance de vie en bonne santé n'aurait de sens pour les retraités que s'ils peuvent compter sur des ressources stables et pérennes.

¹ Observatoire français des conjonctures économiques.

² Rapport annuel du COR - Juin 2021.



Tribune



Par

Frédéric GARRET

Responsable Produits épargne
retraite Abeille Assurances

Investir dans son futur avec l'épargne retraite

Face à une durée de vie qui s'allonge et des pensions de moins en moins avantageuses, il est plus que jamais nécessaire de prendre son avenir en main. Comment ? En préparant sa retraite.

Que restera-t-il de nos retraites ? L'évolution démographique de notre pays fait croître le nombre de bénéficiaires plus vite que le nombre de cotisants.

Selon les dernières projections du Conseil d'orientation des retraites (COR), le rapport entre la pension moyenne de l'ensemble des retraités et le revenu d'activité moyen va ainsi passer de 52,2 % à 36,5 % en 2070, dans le meilleur des scénarios. Dans le pire, le ratio tomberait à 31,6 %. Le taux de remplacement risque donc de baisser pour une majeure partie des futurs retraités, et tout particulièrement pour les cadres et les professions indépendantes.

Ces projections rendent ainsi la préparation de la retraite, notamment par l'épargne, indispensable. Par ailleurs, le budget des ménages évolue avec l'âge. Ainsi, certains postes de dépenses vont naturellement prendre plus d'importance et d'autres vont se réduire. Il est nécessaire d'avoir en tête ces évolutions et d'essayer de les chiffrer pour connaître ses futurs besoins financiers. Garder un bon niveau de revenus lors

de cette période offre la possibilité de multiplier les projets, les activités, les voyages, d'effectuer des donations à ses enfants, ses petits-enfants, et de s'assurer, aussi, les moyens de finir sa vie dans les meilleures conditions possible.

Un champ des possibles élargi pour les futurs retraités

Nous avons tout intérêt à nous pencher le plus tôt possible sur les façons de financer au mieux notre retraite et de lisser notre effort d'épargne dans le temps. Les retraités peuvent se retrouver en difficulté s'ils ont trop compté sur l'État providence, s'ils n'ont pas acheté leur logement ou capitalisé. Être propriétaire de sa résidence principale est un bon début, car cet investissement permet de ne pas avoir à supporter des mensualités de crédit ou des loyers quand les revenus chutent. Ensuite, plusieurs options s'offrent aux épargnants : l'assurance vie, les placements spécifiques à la retraite comme le PERIN (plan épargne retraite indi-



viduel) et l'investissement locatif. Ce dernier, qui demeure un réflexe pour beaucoup d'épargnants, comporte toutefois de fortes contraintes : coût d'entrée important, charges, vacance locative, travaux, entretien, liquidité du bien... voire gestion des locataires.

L'assurance vie présente l'avantage de la souplesse. L'épargne reste disponible à tout moment et peut être utilisée en cas de besoin urgent de trésorerie. De surcroît, les gains réalisés profitent d'une fiscalité avantageuse, notamment après huit ans de détention d'un contrat. L'assurance vie bénéficie également d'un avantage fiscal au moment de la succession, ce qui ajoute encore une corde à son arc.

Le PERIN présente également un grand nombre d'atouts complémentaires. Les sommes versées peuvent être déduites des revenus imposables (dans les limites prévues par la réglementation en vigueur), ce qui en fait un produit particulièrement adapté aux personnes ayant un taux d'imposition élevé. En adoptant un système de versements mensuels, le PERIN permet

un effort d'épargne régulier et constant. Enfin, il présente l'avantage d'engager le futur retraité dans une démarche de long terme puisque son épargne sera « sanctuarisée » jusqu'à son arrêt d'activité, avec la possibilité de sortie en rente ou en capital¹. Plusieurs situations (notamment décès du conjoint ou du partenaire de PACS, invalidité 2^e ou 3^e catégorie, surendettement, fin de droits au chômage)

Une épargne retraite individuelle ou une assurance vie ont aussi l'avantage de pouvoir être transmises au conjoint ou au(x) descendant(s) si elles ne sont pas utilisées.

permettent toutefois de débloquer les sommes de façon anticipée². L'épargne issue des versements volontaires et de l'épargne salariale peut même être débloquée par anticipation pour l'acquisition de la résidence principale.

Une épargne retraite individuelle et une assurance vie ont aussi l'avantage de pouvoir être transmises au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par leur titulaire ou au(x) descendant(s) si elles ne sont pas utilisées. L'épargne ne disparaîtra pas avec son titulaire, à la différence des droits à la retraite... Faire de son PERIN un outil de transmission nécessitera néanmoins de s'assurer que la fiscalité applicable à l'assurance vie n'est pas plus intéressante, ce qui dépendra de la situation patrimoniale et fiscale du titulaire.

Le temps long, un atout majeur

Commencer à épargner tôt présente d'autres vertus. Un placement long permet d'opter pour des investissements plus dynamiques avec donc de meilleures perspectives de performance. Bien entendu, ces investissements comportent un risque de perte en capital. Mais investir de façon régulière sur

une longue durée lisse mécaniquement les points d'entrée sur les marchés financiers, ce qui favorise ces investissements, qui peuvent présenter un plus fort potentiel de rendement. La durée permet également, après une phase d'investissement dynamique, d'opter pour un mécanisme de sécurisation de l'épargne à l'approche de la retraite, en passant progressivement à une épargne sécurisée pour les dernières années.

Miser sur le temps long offre également une latitude plus importante pour aller vers des investissements qui ont du sens. L'épargnant peut ainsi choisir d'investir dans les PME françaises créatrices d'emplois, les énergies renouvelables ou encore le domaine de la santé.

Comme souvent en matière de finances, le meilleur conseil à donner reste celui de répartir son épargne entre les différents produits et types de placement. Car le plus important, c'est de prendre son futur en main en préparant sa retraite le plus tôt possible. Preuve que la retraite est un sujet d'avenir, plus d'un million de PERIN³ ont déjà été ouverts depuis le lancement du plan d'épargne retraite en octobre 2019, un succès grandissant.

▶ Investir dans la relance

En octobre 2020, le Gouvernement a annoncé la mise en place du label France Relance, dont l'objectif est d'inciter les épargnants à participer à la relance économique du pays, en investissant notamment dans les PME et ETI françaises. Début mars, près de 150 fonds étaient déjà labellisés et leur encours s'élevait à 13 milliards d'euros.

¹ L'épargne issue de versements obligatoires devra faire l'objet d'une sortie en rente.

² Après application des prélèvements sociaux, conformément à la réglementation en vigueur.

³ Statistiques FFA juillet 2021.

La retraite chez nos voisins européens

Les Européens font face aux mêmes défis démographiques. Tout comme il existe divers modèles de retraite, les comportements des Européens face à l'épargne diffèrent.

1. Des modèles de financement différents

Un premier modèle,

né en Allemagne,
est basé sur le principe de « contributivité » :
chaque ancien travailleur touche une retraite en fonction de ce qu'il a cotisé
au cours de sa carrière. Les pensions sont généralement gérées par
les partenaires sociaux (syndicats de salariés et organisations patronales).

Un second modèle,

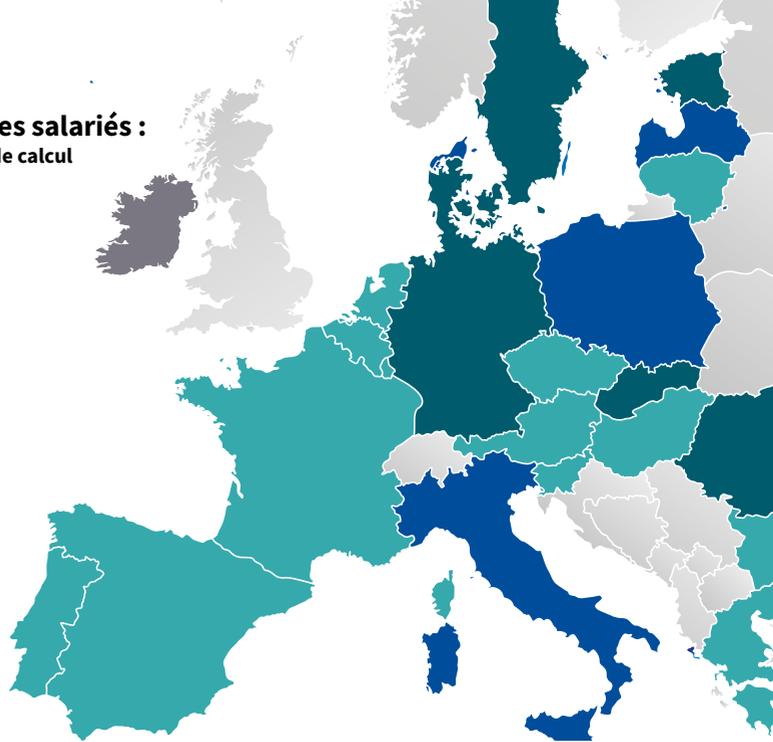
né en Angleterre,
s'appuie sur les principes de solidarité
et de « redistributivité » : il repose sur une couverture universelle
organisée par l'État et financée par les impôts.

Aujourd'hui,

tous les pays européens ont adopté des systèmes mixtes, même
si ces derniers peuvent encore pencher davantage d'un côté que
de l'autre. Il existe trois manières principales de calculer le montant
des pensions de base touchées par les retraités européens : le régime
en annuités, les retraites à points et les « comptes notionnels ».

Retraite de base des salariés :
Trois principaux modes de calcul au sein de l'UE

- Annuités
- Points
- Comptes notionnels
- Autres



Le régime en annuités

C'est le régime le plus répandu dans l'Union européenne, utilisé par 15 États membres dont la France. Le calcul des annuités repose sur trois données : le salaire de référence, la durée de cotisation et le taux d'annuité.

La retraite à points

Ce système est en vigueur dans cinq pays européens, mais avec des applications différentes. En France, il ne concerne que les retraites complémentaires alors qu'en Allemagne, il est appliqué pour le régime de base. On l'appelle ainsi parce que les cotisations versées par les actifs tout au long de leur carrière sont converties en points, qui servent ensuite au calcul du montant de la retraite.

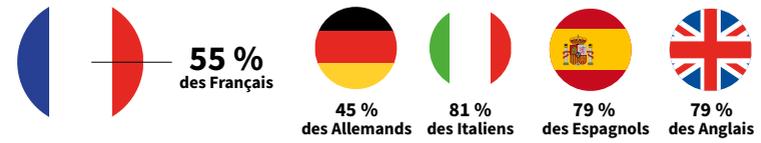
Les comptes notionnels

Utilisé aussi dans cinq États membres, parmi lesquels on retrouve l'Italie et la Suède, le système des comptes notionnels repose également sur un système de conversion. Les cotisations versées par les actifs forment un capital « virtuel » qui leur est ensuite reversé au moment de la retraite. Le coefficient de conversion dépend, entre autres, de leur espérance de vie à ce moment-là.

Ces trois systèmes sont donc les principaux à l'œuvre en matière de retraite, mais cela ne signifie pas pour autant que chaque État les applique de la même manière. Le mode de calcul diffère selon les pays, avec d'éventuelles majorations ou indexations.

Source : <https://www.touteurope.eu>

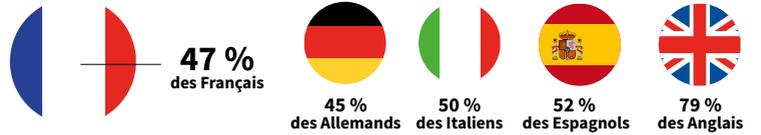
2. Quels comportements des Européens par rapport aux systèmes de retraite ?¹



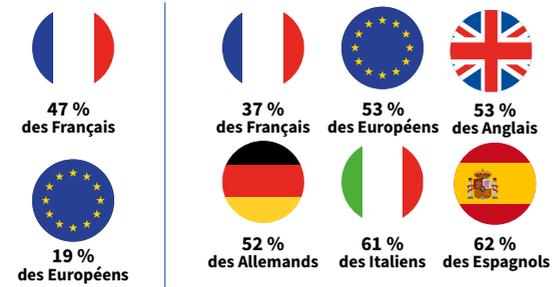
pensent renforcer leur épargne face à l'incertitude économique actuelle.

→ Dans les pays où l'épargne moyenne est plus réduite, les intentions de la renforcer sont logiquement plus élevées.

Pour préparer leur retraite



envisagent de mettre de l'argent de côté afin de pouvoir partir plus tôt.



estiment qu'il vaut mieux acheter sa résidence principale

49 % des Français déclarent que la future réforme des retraites les amènera à renforcer leur épargne ou leurs placements :

- 27 % dirigeront leurs placements vers un livret
- 14 % vers un produit d'épargne retraite
- 13 % vers une assurance vie

pensent qu'il vaut mieux mettre de l'argent chaque mois sur un livret

¹ Les Français, les Européens, l'épargne et la retraite - Une étude exclusive Odoxa-Abeille Assurances Novembre 2020.

Interview



De

Anne-Marie GUILLEMARD

Sociologue

Vers un nouveau pacte social entre les générations ?

Pionnière de l'approche sociologique de la retraite en France, Anne-Marie Guillemard a été membre du COR¹ de 2014 à 2020. Professeur émérite de sociologie à l'Université de Paris, elle évoque l'évolution du rapport des Français à la retraite.

Comment la préparation à la retraite a-t-elle évolué ces dernières décennies ?

La préparation à la retraite est un concept apparu en France dans les années 1980. À l'époque, je me rendais beaucoup aux États-Unis où la sociologie des âges était une discipline très influente. Ces voyages m'ont permis d'importer la thématique de préparation à la retraite et de créer un programme dédié pour une caisse de retraite complémentaire, la CRI². En parallèle, une première génération de retraités découvraient le concept même de retraite, leurs parents ne l'ayant pas connu. Nous vivions encore dans une société industrielle, rythmée par une vie à trois temps entre formation, travail, retraite et des transitions réglées d'un âge à l'autre. L'horizon de la retraite était clair et fixé dans la vie de chacun, l'anticipation était possible et l'idée de préparation était par conséquent opportune. Pour preuve, certains jeunes embrassaient une carrière avec comme unique perspective la retraite à 55 ans, c'était notamment le cas pour les instituteurs.

À quel point les choses ont-elles changé depuis ?

Aujourd'hui, les perspectives ont radicalement changé. Les mutations du travail ont amené des métamorphoses des rythmes et des parcours de vie, avec notamment des interruptions liées au chômage. Les parcours de vie sont devenus flexibles et individualisés. Ils sont davantage le fruit d'une élaboration individuelle que d'une institution. Avec l'allongement de l'espérance de vie et les transformations du travail, le rythme

Nous vivons encore dans une société industrielle, rythmée par une vie à trois temps entre formation, travail, retraite et des transitions réglées d'un âge à l'autre.



à trois temps a été complètement effacé. Ce n'est pas seulement la mort qui est repoussée, c'est tout le processus de grandir/vieillir qui est bousculé.

En quoi cette situation empêche-t-elle l'anticipation ?

Parce que l'incertitude est partout. Et de cette incertitude résulte une plus grande insécurité. Aujourd'hui, il est impossible de prévoir le déroulement de sa vie. Qui sait aujourd'hui quand il arrêtera sa vie professionnelle ? L'imprévisibilité des parcours professionnels se cumule avec les craintes sur le futur montant des retraites. Le taux de remplacement est en train de baisser de manière vertigineuse. La parité entre le niveau de vie des retraités et le niveau de vie des actifs est aujourd'hui de 102,8 % et selon les calculs du COR, dans les années 2070, elle pourrait descendre à 77 %. Les jeunes se disent qu'ils n'auront pas de retraite et la défiance vis-à-vis de cette période de la vie n'a jamais été aussi grande, à tous les âges.

Est-ce qu'il y a des freins psychologiques qui empêchent les gens de se projeter dans le troisième ou quatrième âge et de préparer une forme de bien vieillir ?

Les Français éprouvent des difficultés à anticiper et à se projeter. Notre société a donné trop souvent une image négative du vieillissement, en mettant l'accent sur les maladies, la dépendance et l'isolement pouvant survenir à cette période de la vie. En France, l'âgisme est plus prononcé qu'ailleurs. C'est un vrai problème. Si les Français ne pensent pas à la retraite, c'est aussi parce que retraite rime avec vieillissement et qu'ils ne veulent pas vieillir ! On n'est plus considéré comme un citoyen à part entière quand on est vieux en France. J'ai d'ailleurs noté dans mes travaux l'avènement d'un nouveau mode de vie : la retraite solidaire. Elle est liée au fait que les seniors n'ont pas beaucoup de reconnaissance sociale et sont largement considérés comme des êtres inutiles, à charge. Pour accéder à un nouveau statut

Les biographies sont devenues incertaines, singulières. Le parcours de vie est un processus continu, individualisé, de construction et de reconstruction de soi au fil des épreuves rencontrées et à chaque étape de la vie. La préparation à la retraite doit s'adapter à cette nouvelle réalité du parcours des âges.

social, ils se sont ainsi massivement investis dans le bénévolat.

Le passage de l'activité professionnelle à la retraite constitue un moment important dans la vie des personnes. Aujourd'hui, au même âge les situations sont très diverses. Donc, les stratégies, les attentes à l'égard de la retraite seront différentes. Moment attendu pour les uns, transition difficile pour les autres, cette étape de la vie est capitale pour chacun. Il est nécessaire d'accompagner les seniors dans cette transition. S'il leur est demandé d'agir, chacun, individuellement à leur échelle, cela ne peut pas fonctionner et cela revient à leur renvoyer la responsabilité du mal vieillir.

Comment aider les Français à se positionner face à cette nouvelle donne ?

Les biographies sont devenues incertaines, singulières. Le parcours de vie est un processus continu, individualisé, de construction et de reconstruction de soi au fil des épreuves rencontrées et à chaque

étape de la vie. La préparation à la retraite doit s'adapter à cette nouvelle réalité du parcours des âges. Nous devons prendre en compte la mutation de la transition entre l'activité et la retraite. Cette transition doit être progressive, adaptée à chacun, et elle doit être choisie, en fonction de sa santé et de sa capacité à continuer à travailler. La multiplicité des approches doit devenir la norme, y compris à la retraite. Un éventail de possibilités doit être proposé le plus tôt possible, de manière que les Français aient un choix et puissent s'orienter à chaque étape de leur vie. Pour cela, il faut rendre aussi les mécanismes de retraite plus transparents, plus accessibles à tous.

Concrètement, quelles pourraient être ces possibilités ?

Il pourrait être envisagé de travailler plus longtemps mais encore faut-il que les conditions du prolongement de cette activité soient réunies : entretenir les compétences, évoluer professionnellement, prévenir l'usure au travail, etc. Jusqu'à présent,

les politiques sociales françaises ont largement échoué en matière de prolongation de la vie active parce qu'elles ont principalement réformé l'âge de la retraite et peu investi dans les politiques actives du travail et de l'emploi. Ces dernières sont pourtant les seules à agir préventivement pour rendre le travail soutenable plus longtemps.

Afin de pouvoir offrir une palette enrichie de choix aux actifs et pour la rendre acceptable, il est nécessaire d'agir sur le bien-être au travail. Par exemple, la Finlande a mis en place à la fin des années 1990 un plan pour l'emploi des plus de 40 ans. Ses résultats ont été impressionnants, le taux d'emploi des 55-64 ans étant passé de 35 à 56 % entre 1998 et 2009. Cela a fonctionné, parce qu'ils ont privilégié les questions de santé et le bien-être au travail ainsi que la gestion des parcours professionnels.

Il faut donc en appeler aux pouvoirs publics...

Je le crois. Mais pas seulement. En Finlande, le grand plan gouvernemental qui a été mis en place a obtenu des résultats satisfaisants grâce aussi au soutien des entreprises. Un travail de pédagogie a été réalisé afin de leur expliquer que déconsidérer ses seniors et vouloir à tout prix s'en séparer n'était pas un bon calcul. La démonstration a été faite, dans chaque entreprise, de l'intérêt que pouvait représenter le fait de miser sur cette catégorie de population. Il a été démontré, par exemple, qu'adapter l'organisation du travail aux seniors dans un atelier peut avoir un retour sur investissement de près du double en productivité du travail. En France, nous avons instauré les plans emploi seniors dans les entreprises uniquement par l'aspect punitif. À nous de les inci-

ter, au lieu de les pénaliser. La France perçoit le vieillissement comme un risque, dont il faut limiter le coût. Elle a complètement ignoré ce qui allait avec l'allongement de la vie : de nouvelles capacités, des Français qui à 60 ou 65 ans sont en excellente santé, ont des compétences et de l'expérience et peuvent continuer à travailler. Dans un contexte de vieillissement de la population, ils constituent de nouvelles ressources nécessaires pour la société. Il est urgent que la France apprenne à optimiser ces nouvelles ressources au bénéfice de l'individu, de l'entreprise et du pays.

Est-ce que la crise sanitaire a creusé le fossé entre les générations ?

Les jeunes ont eu le sentiment d'être privés de liberté pour protéger les plus anciens, ce qui ne favorise pas la solidarité entre les générations. J'avais suggéré au Haut-commissaire aux retraites la mise en place d'un système d'équité entre les générations. L'idée consistait à se demander, pour chacune des mesures fiscales ou de politique sociale, quelles étaient les contreparties proposées aux jeunes. Par exemple, s'il est question de les inciter à travailler plus longtemps, leur donner, en retour, des années de formation supplémentaires qui seraient comptabilisées dans leurs droits à la retraite. Le principe du contrat de solidarité entre les générations et de bénéfices mutuels doit revenir sur le devant de la scène. Sinon, ce sera la guerre des âges.

¹ Conseil d'orientation des retraites.
² Caisse de retraite interentreprises.

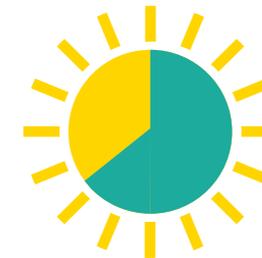
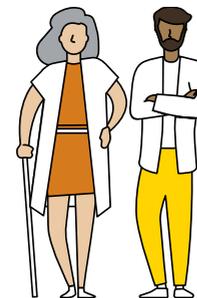


Afin de pouvoir offrir une palette enrichie de choix aux actifs et pour la rendre acceptable, il est nécessaire d'agir sur le bien-être au travail.



Retraite et avenir : le paradoxe français

1. La confiance en l'avenir et la capacité d'épargne des Français

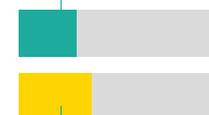


vs **62 %**
chez les Français
gagnant
+ de 50 000 € de
revenu annuel

45 %
des Français
ont confiance
en l'avenir

27 %
des Français
ont augmenté
leur épargne
pendant la crise
sanitaire

47 %
des Français
n'ont pas modifié
leur comportement
d'épargne
pendant la crise
sanitaire



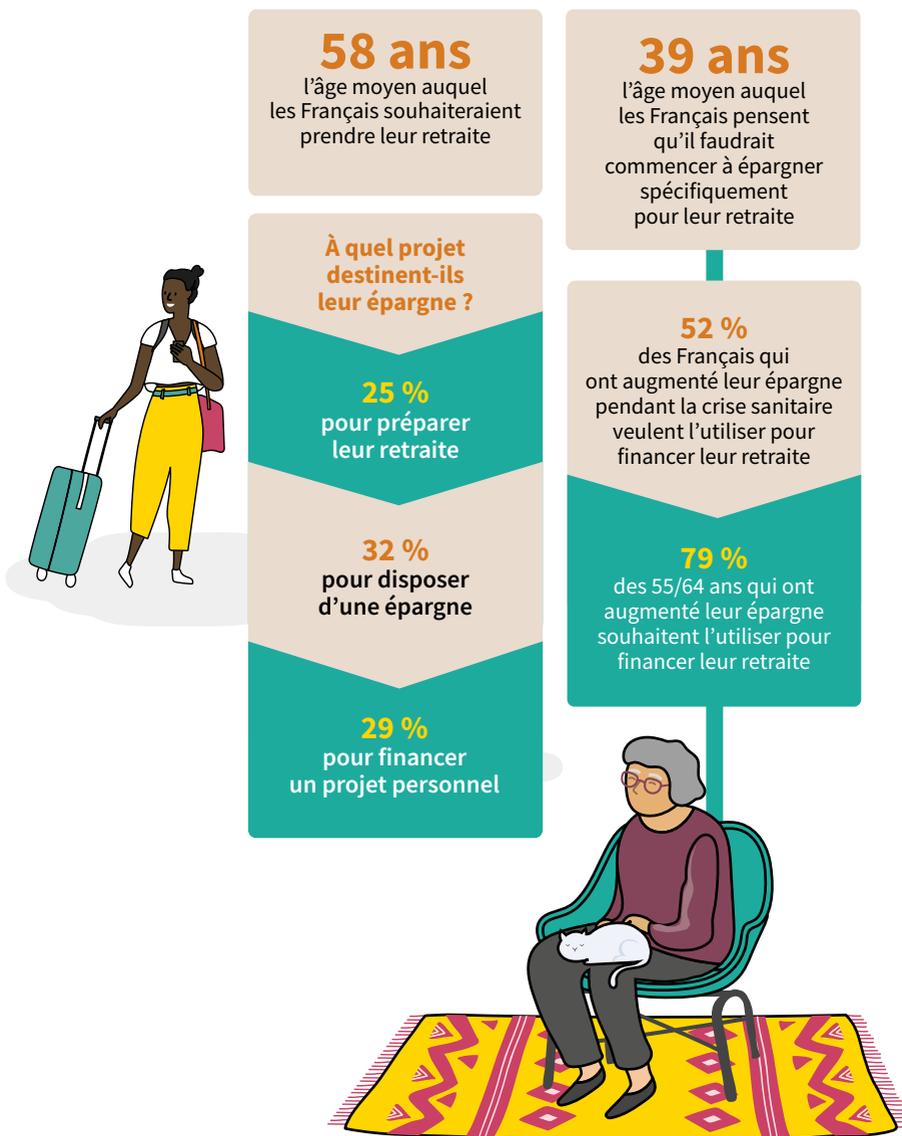
vs **35 %**
chez ceux
ayant confiance
en l'avenir

Il existe un lien entre
confiance en l'avenir
et capacité d'épargne

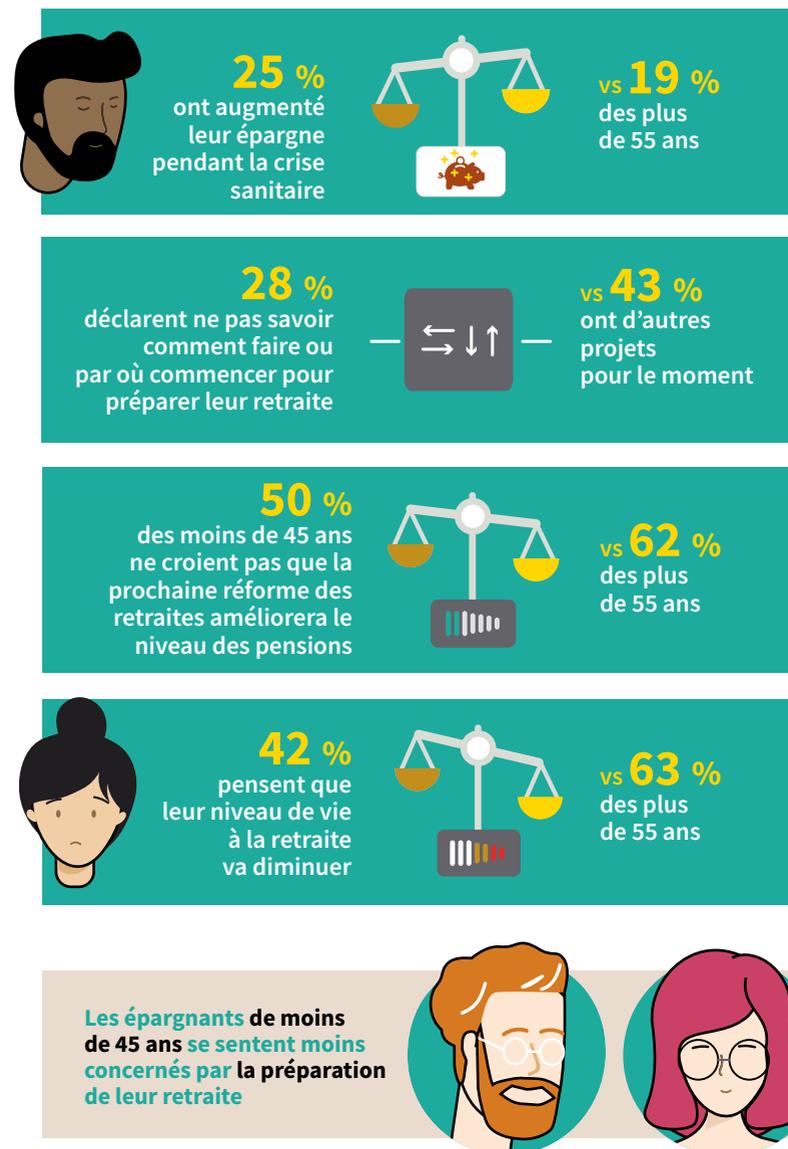
42 %
des Français qui ont peu
confiance en l'avenir ont pioché dans
leur épargne pendant la crise sanitaire



2. La préparation à la retraite reste à la marge des préoccupations



3. Un manque d'anticipation et de préparation



Résultats d'une enquête réalisée en juillet 2021 par la technologie d'études Happydemics pour Abeille Assurances sur l'usage et la perception des Français vis-à-vis de leur retraite et de leur avenir.

Interview



De

Laurent BENOUDIZ

Président de l'Ordre
des Experts-Comptables (OEC)
de Paris Ile-de-France de 2016 à 2021.
Président de Sup-Expertise depuis
janvier 2022

**Il est aujourd'hui
plus compliqué
de tout miser sur
la valorisation
de son entreprise**

Focalisés sur le développement de leur activité et la constitution d'un patrimoine, les indépendants et les chefs d'entreprise sont nombreux à tarder à se préoccuper de leur future retraite. Or, ces derniers constituent une catégorie d'actifs particulièrement impactée par les chutes de revenus entre la période d'activité et la retraite. Laurent Benoudiz, président de l'Ordre des Experts-Comptables (OEC) de Paris-Île de France, témoigne de l'accompagnement mené par sa profession dans la préparation à la retraite des dirigeants.

Quels sont les enjeux de la retraite pour les dirigeants d'entreprise et les professions libérales ?

Les dirigeants ont une profonde méconnaissance de la retraite. Ils n'ont qu'une vague idée de ce qu'ils peuvent espérer percevoir comme prestations. Ils ne sont pas suffisamment informés, et l'information qui leur parvient manque de clarté. Beaucoup d'indépendants ont donc le sentiment de cotiser sans obtenir de retour sur investissement.

Comment se préparent-ils à la retraite ?

Tant qu'ils ne sont pas accompagnés dans l'évaluation de leurs revenus à la retraite, ils sont peu nombreux à s'y intéresser. En revanche, beaucoup d'entre eux se constituent une retraite par eux-mêmes, notamment via l'acquisition d'immobilier d'entreprise – et en particulier de leurs locaux professionnels – ou bien d'un investissement locatif. Indépendants par définition, ils essaient de rester le plus possible maîtres du jeu dans leur gestion patrimoniale.

Est-ce que les différentes dispositions de la loi Pacte ont changé la donne ?

Selon moi, peu d'experts-comptables maîtrisent, aujourd'hui, les subtilités des nouveaux dispositifs. La loi Pacte a été adoptée en mai 2019 et la priorité, à partir du début de l'année 2020, a été évidemment donnée aux questions de gestion de trésorerie et d'accès aux aides gouvernementales. Depuis un an et demi, nous sommes totalement mobilisés pour apporter des réponses dans des délais très courts à nos clients impactés par la crise sanitaire. Nous les avons accompagnés et aidés face à la diminution voire l'arrêt de leur activité. Aujourd'hui encore, l'environnement n'est pas encore suffisamment propice pour prendre le temps d'effectuer les formations nécessaires, afin d'être en mesure de conseiller nos clients sur les dispositifs de la loi Pacte. Lorsque le climat sera plus serein, nous pourrions nous pencher de manière plus approfondie sur cette question. Si le

Madelin a déjà rencontré un certain succès, le PERIN est sans doute à même de donner un second souffle à l'épargne retraite des chefs d'entreprise. Notamment parce que cette solution d'épargne individuelle permet aux dirigeants de se construire une retraite sur mesure.

Cette volonté d'accompagner les clients sur ces sujets va-t-elle se développer dans les prochaines années ?

C'est une tendance de fond pour les cabinets d'expertise-comptable : élargir la palette de services proposés aux entreprises. Parmi eux, la gestion de patrimoine est un axe de croissance identifié par beaucoup de nos confrères. Nous avons une image, très forte, de partenaire privilégié du chef d'entreprise, et donc le conseil en stratégie patrimoniale contribue à la notoriété et à la crédibilité de notre accompagnement. L'expert-comptable a une image d'indépendance sur ces questions, ce qui assoit notre légitimité vis-à-vis de nos clients. Les assureurs et conseillers en gestion de patrimoine ont d'ailleurs bien compris le positionnement intéressant de l'expert-comptable pour promouvoir leurs produits !

Comment la crise sanitaire risque-t-elle de modifier les comportements des dirigeants et des indépendants vis-à-vis de leur retraite ?

Pour les chefs d'entreprise, la valeur de leur entreprise a toujours été déterminante dans l'anticipation et la préparation de leur retraite. Mais céder son entreprise s'apparente souvent à une petite mort tant la charge affective est lourde. Leur environnement social est si connecté à leur activité professionnelle que nombreux sont ceux qui attendent le dernier moment pour passer la main. On constate toutefois, à la suite de la crise sanitaire, une augmenta-

tion du nombre de transmissions intrafamiliales, notamment via le pacte Dutreil. De par ses nombreux effets, la crise a poussé de nombreuses entreprises et dirigeants dans leurs retranchements. Beaucoup comprennent qu'il est désormais plus compliqué de tout miser sur la valorisation de leur entreprise. Même ceux qui se pensaient bien installés, avec un business récurrent et implanté, revoient leurs plans. Je pense que des efforts de diversification, d'un point de vue patrimonial, seront nécessaires pour les chefs d'entreprise au cours des prochaines années.

▶ **Un régime fiscal attractif**

Le forfait social est supprimé sur les sommes versées au titre de l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés, ainsi que sur l'ensemble des versements d'épargne salariale (intéressement, participation et abondement de l'employeur) pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Toutes les entreprises bénéficient d'un forfait social réduit à 16 %, au lieu de 20 %, sur les versements en épargne retraite lorsque l'épargne est investie à hauteur de 10 % au moins dans des titres de petites et moyennes entreprises.

Tribune



Par

Gaultier LAURIAU

Directeur des Solutions patrimoniales Abeille Assurances

Retraite des professions libérales : anticiper pour mieux en profiter

Les professions libérales se retrouvent trop souvent dans des situations délicates à la retraite, avec une chute de revenus difficile à combler. Leur meilleure alliée : une préparation anticipée grâce à des produits d'épargne dédiés.

Pour les médecins, avocats ou encore notaires, l'écart entre le dernier revenu d'activité et la première pension de retraite est souvent considérable. Les professions libérales cotisent moins pour leur retraite que les salariés, ce qui impacte fatalement le montant de leur pension. De plus, leurs revenus d'activité sont bien plus élevés en fin de carrière quand leur expertise est bien assise et leur clientèle (ou patientèle) plus développée.

Une stratégie patrimoniale adaptée

Anticiper cette chute suppose donc d'adopter une stratégie patrimoniale adaptée. Le fait d'être propriétaire de sa résidence principale est un bon début, car cela évite de devoir honorer un loyer ou rembourser des mensualités à la retraite, alors que l'on connaît une importante baisse de pouvoir d'achat. Ensuite, les professions libérales ont souvent compté sur la vente de leur activité - avec transmission de la clientèle/patientèle complète au repreneur - pour se constituer un capital de départ au moment de la retraite. Malheureusement, cette option est de moins en moins rémunératrice. Pour preuve, les pharmacies ou offices notariaux se cèdent aujourd'hui à des prix bien moins élevés qu'auparavant.

Le PERIN, plus souple que le Madelin

Les professionnels libéraux ont tout intérêt à s'intéresser aux produits d'épargne dédiés à la préparation de la retraite, et plus particulièrement au nouveau plan d'épargne retraite individuel (PERIN). Nombre d'entre eux, dont notamment des médecins ou chirurgiens-dentistes, choisissent de limiter leur activité pour éviter une imposition trop importante, alors qu'ils pourraient bénéficier d'un avantage fiscal significatif en épargnant sur un PERIN. Car il faut rappeler que ce dispositif permet de défiscaliser chaque année jusqu'à 10 % de ses revenus annuels (dans la limite de huit fois le PASS¹) majoré de 15 % du revenu compris entre un et huit PASS !

Souscrire à un produit d'épargne dédié au financement de la retraite permet d'installer une hygiène de vie au niveau financier.

Créé par la loi Pacte, le PERIN offre, à la différence de son prédécesseur (le Madelin), une grande liberté dans les modalités de versement, d'imposition et de sortie. Il n'impose aucune obligation annuelle de versement et l'épargnant peut soit déduire fiscalement ses versements soit opter pour une fiscalité allégée à la sortie. Enfin, il peut choisir de sortir en capital² (en une ou plusieurs fois), en rente viagère ou même cumuler les deux solutions.

C'est un dispositif qui se prête également bien à une logique de transmission, avec notamment la possibilité pour l'épargnant

de mettre en place une rente de réversion pour son ou sa conjointe au moment où il solde sa retraite. Avec une pension de réversion classique, le montant est réparti entre les différents conjoints du retraité, au prorata du temps qu'aura duré l'union ! Pour des populations particulièrement impactées par les divorces, cette possibilité est donc tout sauf anodine.

Une hygiène financière à mettre en place au plus tôt

L'épargne constituée sur un PERIN est bloquée jusqu'au départ à la retraite de l'épargnant, avec quelques cas de déblocage anticipé possible, pour les accidents de la vie³ ou pour l'achat de sa résidence principale. En tant qu'indépendant, il est conseillé de garder une épargne de précaution disponible, l'équivalent d'une année de revenus idéalement. Un contrat d'assurance vie se prêtera particulièrement bien à l'exercice, avec une fiscalité avantageuse lors d'une détention longue et une dimension liquide, réconfortante en cas de difficultés passagères.

Nous conseillons aux indépendants de

Car il faut rappeler que ce dispositif permet de défiscaliser chaque année jusqu'à 10 % de ses revenus annuels (dans la limite de huit fois le PASS) majoré de 15 % du revenu compris entre un et huit PASS !

faire un premier bilan patrimonial dix ans après le début de l'activité et d'en effectuer ensuite tous les cinq ans. Souscrire à un produit d'épargne dédié au financement de la retraite permet d'installer une hygiène de vie au niveau financier, notamment si des versements réguliers sont mis en place, mais aussi d'être accompagné tout au long de sa vie active par un conseiller armé pour aider à faire les bons choix.

▶ Madelin vs PERIN

Comparativement au Madelin, le PERIN est plus souple en matière de versements.

Le Madelin impose, par exemple, à ses bénéficiaires de cotiser chaque année sous peine de clôture du contrat. Le PERIN offre aussi la possibilité de sortir en rente ou en capital, à la différence du Madelin.

¹ Plafond annuel de la Sécurité sociale.

² Uniquement les sommes issues de versements volontaires et de l'épargne salariale issue d'un transfert, après application de la fiscalité et des prélèvements sociaux en vigueur.

³ Épuisement des droits aux allocations chômage, cessation d'une activité non salariée à la suite d'une liquidation judiciaire, invalidité de 2^e ou 3^e catégorie (celle de l'adhérent, celle de son conjoint, de son partenaire de PACS ou celle de l'un de ses enfants à charge), surendettement ou décès de son conjoint ou de son partenaire de PACS. Les sommes perçues sont alors exonérées d'impôt sur le revenu (application des prélèvements sociaux au taux en vigueur).

Interview croisée



De

Julien BRIANT

Agent Abeille Assurances



Et

Thomas CHAILLOUX

Courtier en solutions
de protection sociale

La loi Pacte a levé certains verrous psychologiques

Julien Briant, agent Abeille Assurances à Angers (Maine-et-Loire), et Thomas Chailloux, courtier en solutions de protection sociale à Gellainville (Eure-et-Loir), agissent au plus près des besoins de leurs clients en matière de préparation de la retraite. Ils s'accordent sur plusieurs tendances, notamment l'impact positif de la loi Pacte sur l'épargne retraite.

Comment, dans votre métier, sensibilisez-vous vos clients à la préparation de la retraite ?

Julien Briant : Nous nouons avant tout une relation de confiance qui s'inscrit dans la durée. Lorsque nous construisons l'épargne retraite de nos clients, nous nous projetons sur un horizon de 10, 20, 30 ans, voire 40 ans pour certains. Pour beaucoup, la retraite reste un sujet très flou. Si nos clients reçoivent un relevé de situation tous les cinq ans, ils ne comprennent pas toujours pour-quoi, et ne saisissent pas non plus le calcul de référence qui y est indiqué. D'où l'importance de mener à leurs côtés une vraie réflexion.

Thomas Chailloux : J'accompagne les indépendants et les chefs d'entreprise dans toutes les dimensions de leur protection sociale : prévoyance, complémentaire santé et donc retraite. Je recherche les meilleurs dispositifs et partenaires, puis assure un suivi afin d'atteindre les objectifs fixés par mes clients.

Ce qui fait la différence, et qui constitue le premier critère de choix, c'est finalement l'interlocuteur, celui qui est capable d'effectuer une veille permanente, notamment au niveau réglementaire.

À quel âge cette préparation commence-t-elle ?

TC : Pour mes clients, le tournant a lieu à l'approche de la cinquantaine. Auparavant, la souscription d'un PER répond avant tout à une logique d'optimisation fiscale. Au-delà de 50 ans, ils ont déjà pu consulter à deux reprises leur relevé de situation, c'est l'occasion d'entrer dans le vif du sujet. Nous réalisons alors un état des lieux, pour estimer le montant de leur future pension de retraite et le revenu qu'il leur faudra maintenir. Parfois, nous commençons même à évoquer le sujet de la dépendance !

JB : Je caractériserais cela quelque peu différemment. Selon moi, il existe deux âges : l'âge de l'anticipation et l'âge de l'urgence. Et il n'est pas rare que nos clients basculent



L'épargnant une fois retraité dispose d'une liberté totale, il peut ainsi sortir en rente, en capital, ou même choisir de mixer les deux !

de l'un à l'autre en une seule nuit ! Autrement, les questions se posent autour de 40/45 ans. Nous faisons en sorte de préparer la retraite avec nos clients 20 ou 25 ans en amont pour éviter, justement, de faire face à des situations d'urgence.

Quelles sont les évolutions notables ces dernières années sur leurs besoins et attentes ?

JB : Les futurs retraités anticipent beaucoup plus. Ils ont pris conscience de la nécessité de préparer leur retraite. Les épargnants ont compris que la retraite n'était plus un acquis. Le niveau de cotisation a aussi beaucoup évolué. Auparavant, il était commun d'économiser 50 ou 100 euros par mois pour sa retraite. C'est beaucoup plus aujourd'hui. Les sommes allouées à l'épargne approchent, dorénavant, davantage des taux de 5, 10 voire 15 % des revenus.

TC : Je note chez les plus jeunes une forte appétence pour l'investissement socialement responsable et durable. Ils ont à cœur d'investir leur argent de manière responsable et émettent véritablement le souhait de ne pas contribuer au financement de cer-

taines activités, comme l'industrie minière. À cinq-dix ans de la retraite, mes clients sont davantage sensibles, en revanche, aux questions liées à la dépendance. Ils ont souvent une expérience de parents en Ehpad, et connaissent le coût de ces établissements. Ainsi, ils recherchent avant tout des produits permettant de financer ces besoins.

▶ À savoir

Les Français ont un des taux d'épargne les plus élevés d'Europe, situé en temps normal autour des 15 % (21 % en 2020 avec l'épargne « Covid »), mais cela profitait jusqu'à présent assez peu à l'épargne retraite. Avec la mise en place du PER, le gouvernement souhaite « renforcer l'attractivité de l'épargne de long terme et l'orienter davantage vers le financement des entreprises ».

Source : <https://www.economie.gouv.fr/PER-epargne-retraite>

Quel premier bilan faites-vous de la loi Pacte et du démarrage des nouveaux produits PER (PERIN, PERCOL, PERO) ?

JB : L'un des principaux attraits du PERIN est la possibilité nouvelle de sortir en capital. L'obligation de sortie en rente constituait un vrai point bloquant de l'épargne retraite. Aujourd'hui, les Français ont le choix et se sentent ainsi plus acteurs de leur retraite.

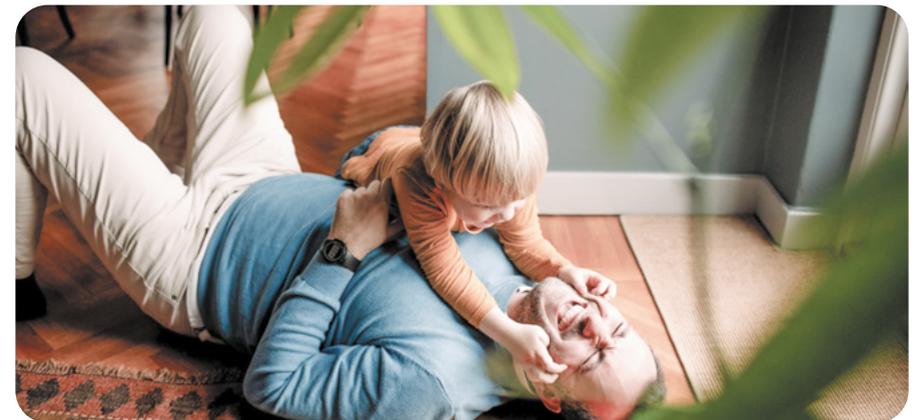
Autre atout indéniable, la cohésion et la cohérence de ces nouveaux placements. Le PER remplace l'ensemble des anciens dispositifs, PREFON, PERP, Madelin, article 83, PERCO, Corem. C'est beaucoup plus simple pour les consommateurs.

TC : Le bilan est évidemment très positif. Le PER a signé le renouveau de l'épargne retraite, et comme le dit Julien, a permis de lever les verrous psychologiques qui lui étaient liés. Dorénavant, l'épargnant une fois retraité dispose d'une liberté totale, il peut ainsi sortir en rente, en capital, ou même choisir de mixer les deux ! C'est cette liberté qui a libéré le marché. La deuxième vertu, c'est que cela a obligé certains clients, qui possédaient des contrats depuis dix ou quinze ans chez

un assureur, à questionner leurs choix. Même si, et il est important de le spécifier, certains vieux contrats comportent des conditions très avantageuses.

JB : Je me souviens d'un client restaurateur, qui tenait un établissement que nous fréquentions souvent à l'heure du déjeuner. Un jour, le moral en berne, il nous a expliqué que deux de ses contrats Madelin ne pouvaient être convertis en capital. Avec la nouvelle législation, nous avons pu transférer ces deux contrats dans un seul PER, et il a pu sortir en capital comme il le souhaitait. Des réponses simples et fluides qui correspondent à de vrais besoins !

Selon moi, il existe deux âges : l'âge de l'anticipation et l'âge de l'urgence.



Tribune



Par

Antoinette MORTIER

Directrice Produits Vie
Abeille Assurances

Chefs d'entreprise : les partenaires privilégiés de la retraite de leurs collaborateurs

Les dispositifs d'épargne retraite en entreprise sont souvent méconnus ou sous-employés, à la fois par les dirigeants et par les salariés. Ils présentent pourtant de nombreux avantages, pour les uns comme pour les autres.

Il est devenu essentiel de développer des solutions alternatives pour préparer sa retraite. De par sa fonction et ses compétences, les outils qu'il a à sa disposition et les relations continues qu'il entretient avec ses salariés, l'employeur dispose d'une vraie légitimité, qui lui permet de proposer à ces derniers un cadre pour se constituer une retraite supplémentaire. Et la loi Pacte offre de nouvelles et précieuses possibilités de l'encourager.

La loi Pacte, vecteur de simplification de l'épargne retraite en entreprise

Un certain nombre de dirigeants et chefs d'entreprise ont encore en tête les anciens contrats : PERCO, article 83, loi Madelin, CHR, Corem, etc. De multiples produits aux règles hétérogènes et complexes. Cela explique pourquoi l'épargne retraite a souvent été délaissée ces dernières décennies, au profit notamment de l'assurance vie.

La loi Pacte a réformé les produits d'épargne retraite avec le lancement du plan d'épargne retraite (PER), qui vise à remplacer tous les dispositifs existants et à aider les salariés à se mobiliser pour préparer leur retraite.

Ce PER se décline sous trois formes : le PER individuel (PERIN) qui succède aux anciens contrats PERP, Retraite Madelin et Retraite agricole ; et deux PER d'entreprise : le PER collectif qui succède au PERCO et le PER obligatoire qui succède au contrat article 83.

Avec pour objectif plus de simplicité, plus de souplesse et plus de liberté ! Par exemple, il est désormais possible de percevoir sous forme de capital l'épargne constituée par les versements volontaires des salariés, pour l'achat d'une résidence principale ou au moment de la retraite.

La loi Pacte a également fait en sorte de favoriser la transférabilité et la portabilité de l'épargne retraite. Celle déjà acquise sur les anciens contrats peut être ainsi basculée vers les nouvelles formules, et les transferts sont également possibles d'un PER à l'autre. Les plans d'épargne s'adaptent ainsi à la carrière de leur titulaire, bien moins linéaire que par le passé. Les changements d'entreprise ou de statut (de TNS¹ vers salarié ou réciproquement) ne sont ainsi plus un obstacle dans la poursuite de la constitution d'une retraite complémentaire.

Un outil efficace pour améliorer sa marque employeur

L'épargne retraite permet ainsi aux salariés de préparer l'avenir, et constitue, en parallèle, un précieux facteur de différenciation pour les entreprises. Elle renforce leur rôle social et agit en cela en un puissant vecteur de fidélisation et de motivation.

Les entreprises peuvent gratifier la performance de leurs collaborateurs sans impacter trop fortement leur budget. En effet, ce type de rémunération bénéficie d'un traitement fiscal et social très favorable, tout particu-

lièrement si le contrat propose des allocations incluant certaines catégories de fonds.

Le PERO, qui remplace l'article 83, peut être mis à disposition d'une partie ou de tous les salariés de l'entreprise. Ainsi, un chef d'entreprise pourra décider d'octroyer ce dispositif à une catégorie d'employés qu'il souhaite récompenser ou fidéliser. Mais également s'en servir comme levier pour attirer et recruter des salariés au profil plus recherché.

Le PERCOL, qui remplace le PERCO, variation collective du plan d'épargne retraite, s'adresse obligatoirement à l'ensemble des salariés d'une entreprise, dans les mêmes

conditions pour tous, et cela vaut aussi pour le chef d'entreprise, y compris s'il a un statut d'indépendant. Il constitue également un moyen efficace d'associer les salariés à la performance de l'entreprise : les primes d'intéressement peuvent en effet y être versées. Par ailleurs, contrairement au PERCO,

les versements volontaires effectués par les salariés dans le cadre de ce dispositif sont fiscalement déductibles² ! En profitant à l'ensemble des salariés, ce régime de retraite peut être un outil très intéressant pour améliorer son image de

marque en tant qu'employeur.

L'objectif affiché par le Gouvernement avec la loi Pacte était de faire passer cette épargne volontaire en entreprise de 200 à 300 milliards d'euros en cinq ans. Un objectif qui pourrait bien être tenu, maintenant qu'un cadre légal plus simple a été adopté. Les dirigeants d'entreprise pourraient bien devenir les partenaires privilégiés de la préparation de la retraite de leurs collaborateurs.

¹ Travailleur non salarié.

² Dans les limites et conditions fixées par la réglementation en vigueur.

L'épargne retraite constitue un puissant vecteur de fidélisation et de motivation des salariés.

▶ Le chiffre

Depuis la loi Pacte, l'épargne retraite en entreprise ne cesse de gagner du terrain. Selon les données publiées par l'Association Française de la Gestion financière (AFG) en mars 2021, 266 500 entreprises sont désormais équipées d'un dispositif d'épargne retraite, soit 50 000 de plus qu'en 2018.

Source : <https://www.afg.asso.fr/>

Interview croisée



De

Baptiste BUISSON

Directeur des Investissements
Mandats, Solutions et
ESG Ofi Invest Asset Management



Et

Philippe ZAOUTI

Directeur général
de Mirova

La finance durable devient-elle la nouvelle norme ?

**Verte, durable ou responsable.
Quelle que soit la terminologie choisie,
la logique est similaire, et elle prend
de l'ampleur !**

**Philippe Zaouati, directeur général de Mirova,
et Baptiste Buisson, directeur des Investissements
Mandats, Solutions et ESG Ofi Invest Asset
Management, reviennent sur les grandes étapes
du développement de la finance durable et sur
ses grands enjeux, pour aujourd'hui comme
pour demain.**



Comment est né le concept de finance durable ?

Philippe Zaouati : On positionne généralement la naissance de la finance durable aux États-Unis, au sein de la communauté religieuse des quakers. Celle-ci souhaitait introduire, en effet, une dimension éthique dans ses investissements. Mais en pratique, le véritable développement de la finance durable a pris date en même temps que la naissance de l'asset management moderne, au début du XX^e siècle, à Boston. L'après-Première Guerre mondiale a amplifié le phénomène, un certain nombre de grandes fortunes bostoniennes jugeant immoral d'avoir fait fortune pendant la guerre en investissant dans l'industrie de l'armement. Ce fut alors la naissance des fonds d'exclusion, qui rejetèrent d'abord l'armement puis le tabac, la pornographie, etc.

La finance durable ne doit avoir pour seule boussole que le fait d'avoir un impact, concret et direct, sur notre société.

Il existe d'autres événements marquants, au cours desquels les financiers ont réussi à faire bouger les lignes de façon assez significative. L'exemple le plus célèbre est celui de l'apartheid. En décidant d'arrêter de financer des entreprises qui avaient une filiale ou une succursale en Afrique du Sud, les investisseurs américains ont contribué à la chute du régime. Ces faits d'armes sont en fait très souvent liés à des mouvements de la société civile, dont le secteur financier s'empare.

En France, les premiers fonds d'investissement responsables sont nés à la fin des années 1980. Des initiatives ont été lancées par la Caisse des dépôts, comme le fonds Nord-Sud Développement ou Insertion Emplois. L'approche de ces fonds était davantage marquée par une dimension sociale. Ces fonds existent toujours et sont gérés par Mirova.

Qu'en est-il du secteur aujourd'hui ?

PZ : Les critères ESG, pour environnement, social et gouvernance, sont aujourd'hui omniprésents. Mais si tout le monde en parle, reste à savoir ce qui en est fait. De nombreuses sociétés de gestion d'actifs ne prennent en compte les critères ESG que s'ils ont un impact au niveau économique. Cela exclut, de fait, beaucoup de sujets de cette analyse.

Baptiste Buisson : Je ferai une distinction entre les produits d'investissement durable et l'intégration des critères ESG dans les fonds « classiques ». Selon moi, la finance durable se réalise, pour l'instant, surtout à travers des produits d'épargne dédiés, car le processus d'intégration ESG est beaucoup plus long.

PZ : Le processus pour que la finance durable devienne la tendance majeure est en cours, mais nous sommes encore loin du but. Notamment parce qu'il existe une grande différence entre certains acteurs financiers qui cherchent sincèrement à avoir

un impact et ceux qui veulent juste cocher les bonnes cases.

Comment faire pour accélérer le développement de la finance durable ?

PZ : La réglementation, notamment européenne, qui est montée en puissance ces dernières années, accélère les mutations. Cela peut sembler antinomique que des financiers puissent soutenir des principes de réglementation, mais ceux-ci sont indispensables pour permettre à la finance durable de se développer. Il y a également beaucoup de débats autour des données. Leur manque a longtemps été avancé comme une barrière au développement de la finance durable. Maintenant que les données arrivent, le problème serait l'absence de standards sur celles-ci. Je pense que ces discours ne doivent pas servir de prétexte à l'inaction. Agir est une question de volonté, d'évidence. Par exemple, il n'est pas nécessaire d'établir de standard pour exclure le charbon de son portefeuille d'investissement.



Il existe une grande différence entre certains acteurs financiers qui cherchent sincèrement à avoir un impact et ceux qui veulent juste cocher les bonnes cases.



Est-ce que la crise sanitaire va améliorer la prise en compte des questions d'ordre social dans la finance durable ?

BB : Il est vrai que le volet social est généralement considéré comme le parent pauvre de l'ESG et j'ai tendance à relier ça au fait qu'il est beaucoup plus facile d'obtenir de la data sur les critères environnementaux. Les émissions de carbone ou le nombre de déchets sont aisément quantifiables et trouveront donc directement une traduction financière. Sur le social, il est plus complexe de traduire les données existantes, de leur donner un sens. Le climat et les considérations environnementales ont donc longtemps éclipsé les critères d'ordre social, mais les produits axés sur l'éducation, l'emploi et la santé ont désormais le vent en poupe. Peut-être que le concept de transition juste va permettre de rééquilibrer les trois piliers de l'ESG.

PZ : La difficulté, c'est que le S (social) d'ESG recouvre énormément de domaines. Il intègre les sujets internes à l'entreprise - accidents du travail, efforts de formation, licenciements, etc. - mais aussi les questions liées à la chaîne d'approvisionnement. Souvenons-nous du drame de l'effondrement de l'immeuble du Rana Plaza au Bangladesh qui a mis en évidence la nécessité de promouvoir le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Chez Mirova, nous souhaitons également approfondir les sujets liés au partage de la valeur, en allant au-delà de la simple question de la rémunération des dirigeants.

Nous pensons que cette réflexion doit intégrer la distribution des dividendes, le réinvestissement des bénéficiaires et surtout la fiscalité.

Comment inclure et impliquer les épargnants ?

BB : Chez Abeille Assurances, nous sommes dans une logique de rapprochement entre les sociétés d'investissement et les consommateurs sur la façon dont est utilisé son argent. De nombreuses applications pédagogiques



Mirova

Acteur engagé, référence de la finance durable, Mirova est une société de gestion de conviction qui propose à ses clients des solutions d'investissement permettant d'allier recherche de performance financière et impact environnemental et social.



Ofi Invest

Ofi Invest est aujourd'hui le 5^e groupe français de gestion d'actifs avec 195 milliards d'actifs sous gestion à fin décembre 2021. Issu du regroupement des activités d'Aviva Investors France, d'Aviva Investors Real Estate France, d'Aéma REIM et du Groupe Ofi, Ofi Invest constitue un unique pôle de gestion d'actifs au sein d'Aéma Groupe (Macif, Abeille Assurances, Aésio Mutuelle). Ofi Invest est un pôle d'expertises dédiées à la gestion d'actifs au service de tous les investisseurs pour une finance responsable.



se développent pour relier plus directement l'épargnant et les gérants, telles que Tumelo au Royaume-Uni ou, plus proche de nous, Rift en France qui a pour objectif de s'imposer comme le « Yuka de la finance ».

PZ : La réglementation va nous aider, car la nouvelle directive européenne exige à présent que des questions soient posées aux investisseurs sur leurs préférences environnementales et sociales, ce qui n'était pas le cas précédemment. Un dialogue va s'instaurer, qui me paraît essentiel. Comme le dit Baptiste, il faut une évolution profonde sur la formation et l'éducation financière mais également une prise de conscience : nous ne sommes pas uniquement des consommateurs mais aussi des épargnants.

Existe-t-il un risque de bulle verte ?

PZ : Nous sommes dans un monde non-inflationniste, qui rend possibles des politiques de banques centrales extrêmement accommodantes. Ces dernières se disent qu'elles peuvent alimenter l'économie en monnaie de façon quasi infinie, comme nous pouvons d'ailleurs tous le percevoir

depuis la crise du Covid. Tout cela crée donc un risque de bulle, mais elle n'est pas verte, elle est liée à l'accumulation de monnaie. Le risque de bulle verte existerait s'il y avait un afflux massif d'argent sur les activités vertes, et que l'industrie et l'économie verte ne se développaient pas à la même vitesse. Ce n'est pas ce qui est observé aujourd'hui. La croissance de ces activités est tout aussi rapide et dynamique que les flux financiers qui les accompagnent. De plus en plus de projets d'énergies renouvelables se construisent, les besoins d'investissement en infrastructures pour l'hydrogène sont massifs tout comme ceux nécessaires à la transformation de l'industrie automobile.

BB : J'émetts une réserve sur le fait que nous observons tout de même une progression exponentielle des flux vers des fonds de gestion passive comme les ETF (Exchange-Trade Funds) verts ou ISR (investissement socialement responsable). Le marché s'emballe beaucoup sur ces fonds et je pense que, par principe, la finance durable ne doit avoir pour seule boussole que le fait d'avoir un impact, concret et direct, sur notre société.

Tribune



Par

Thomas RIVRON

Directeur des investissements
Abeille Assurances

L'épargne retraite, le vecteur idéal pour l'investissement responsable

La finance responsable ouvre de nouvelles perspectives pour l'épargne retraite. De par son horizon de placement, l'épargne retraite offre la possibilité de se lancer dans l'investissement socialement responsable (ISR). En retour, l'ISR contribue à la constitution d'une épargne plus vertueuse.

Pourquoi l'épargne retraite se marie-t-elle si bien avec l'investissement responsable ? Tout d'abord parce qu'investir pour la retraite veut dire investir à long terme, voire à très long terme. Or, plus l'horizon de placement est long, plus les risques de nature sociétale ou environnementale, qui pèsent sur la viabilité et la durabilité de l'entreprise dans laquelle l'épargnant investit, augmentent. Ensuite, parce que les attentes de la société sont aussi en train de changer avec la volonté d'aller vers des modèles économiques plus inclusifs et plus respectueux de l'environnement. Cette transformation est à l'œuvre et elle est là pour durer.

Les business models évoluent : aucune entreprise ne peut désormais envisager de croître sur le long terme sans intégrer son impact environnemental, la façon dont elle gère ses collaborateurs notamment en matière de formation ou de diversité, etc. Un investissement dans des entreprises n'ayant pas intégré ces critères dans leur modèle présentera, à long terme, un risque. Alors que placer son argent dans des entreprises engagées sur des modèles plus responsables sécurise la durabilité de l'investissement, tout en ayant vocation, à terme, à avoir un impact positif.

Accompagner, sur le long terme, les entreprises dans leur transition

De leur côté, les entreprises œuvrant dans les secteurs d'avenir ont besoin de financements, précisément pour concrétiser leurs projets. Par exemple, une société qui

développe des fermes éoliennes devra mobiliser des investissements importants pour un projet qui mettra plusieurs années à prendre forme et dégager une rentabilité. De la même manière, accompagner et financer des entreprises dans leurs actions de transition vers des modèles plus durables est un processus qui nécessite du temps.

Pour l'épargnant qui veut investir son épargne retraite en placements durables, trouver la bonne formule relève le plus souvent du parcours du combattant. Les notions d'ESG, d'ISR, la multiplication des labels sont sources de confusion et ne lui permettent pas de comparer les produits. Bonne nouvelle ! Les récentes évolutions réglementaires et la réforme en cours du label ISR vont dans le sens d'une clarification de l'offre en matière de finance durable.

Une nouvelle classification des produits financiers

Depuis mars 2021, tous les produits financiers offerts au public doivent entrer dans une des trois catégories créées par la réglementation européenne SFDR¹ : ceux qui n'ont pas d'objectif de durabilité (article 6), ceux qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociétales sans avoir comme objectif l'investissement durable (article 8) et enfin, les fonds dont l'objectif est « d'investir de façon durable » (article 9). L'épargnant pourra ainsi aligner ses placements non seulement en fonction de son appétit au risque ou du rendement

visé, mais aussi en fonction de l'impact plus ou moins grand qu'il souhaite avoir sur la société et l'environnement.

Green bonds, fonds thématiques et critères ESG pour répondre aux enjeux climatiques

Si les investissements « verts » ont longtemps été le pré carré des fonds investis en actions, il est aujourd'hui possible d'investir son assurance vie ou son plan d'épargne retraite (PER individuel ou collectif) de façon responsable dans un grand nombre de supports, sur toutes les classes d'actifs et avec tous les niveaux d'appétence au risque.

Le futur retraité pourra opter pour les green bonds, des obligations vertes émises par des sociétés, des États ou des collectivités afin de financer des grands projets à vocation écologique.

Autre approche envisageable, le « best in class ». Sont alors sélectionnées dans les fonds les entreprises qui ont les meilleures performances en matière de critères ESG². Ces fonds bénéficient souvent d'un label ISR³.

Investir dans la santé, l'emploi, l'économie réelle

L'investissement vertueux ne se limite toutefois pas aux questions énergétiques et climatiques. Des offres thématiques sont disponibles dans d'autres secteurs, tels que la santé, l'emploi ou encore le social.

Il est ainsi possible de choisir un fonds dont l'objectif est de combiner recherche de performance financière et impact positif sur

la création d'emplois. En investissant dans des sociétés qui créeront le plus de postes en France, ce type de placement repose sur la conviction que la création d'emplois est centrale et que c'est à la fois un vecteur de valeurs durables et de performance financière pour sa retraite.

D'autres placements comme ceux bénéficiant du label Relance octroyé par la Direction générale du Trésor offriront la possibilité de soutenir les petites et moyennes entreprises éprouvées par la crise sanitaire. Un moyen supplémentaire d'associer préparation à la retraite et contribution à une reprise rapide et durable de l'économie française post-Covid.

Citons, enfin, les fonds positionnés sur le registre de la finance solidaire. Ils visent à soutenir les activités d'utilité sociale et environnementale et sont identifiables au travers du label Finansol.

En matière de santé, nous pouvons prendre l'exemple de fonds à thématique oncologique, qui œuvrent donc pour lutter contre le cancer et ainsi investir dans des sociétés qui contribuent à une recherche, un traitement plus large et efficace contre la maladie.

Pour tous ces investissements, bien qu'il existe un risque de perte en capital, la variété des supports respectant les labels existants (ISR, Greenfin, Finansol, Relance) permet à l'épargnant de disposer d'une allocation adaptée à son profil de risque tout en lui garantissant une bonne utilisation de son argent. Et en soutenant ce genre de projets ou démarches, le futur retraité produit, au travers de son épargne, un impact positif.

1 Sustainable Finance Disclosure Regulation.

2 Environnement, Social, Gouvernance.

3 Investissement socialement responsable.

Interview



De

Philippe PEYRARD

CEO et fondateur d'Ellcie Healthy

La Silver Economy, une filière d'avenir



Nos anciens sont l'avenir... de notre économie !

Les services et produits à destination des personnes du troisième et quatrième âges sont de plus en plus recherchés et les financements commencent à se diriger massivement vers ce qu'il convient d'appeler désormais la Silver Economy.

Nombre d'entrepreneurs ont saisi les enjeux liés aux services à la personne, notamment en matière d'aide à domicile et d'adaptation du lieu de vie.

En développant des lunettes connectées capables de détecter les chutes des personnes âgées, Philippe Peyrard s'inscrit dans cette dynamique. Il nous livre la genèse de sa start-up Ellcie Healthy, qui fabrique les lunettes Serenity, un produit 100 % Made in France, mais aussi ses perspectives pour l'avenir.

Comment vous est venue l'idée de Serenity ?

Directeur général d'Atol, pendant plus de 20 ans, j'ai été à l'initiative du modèle « Téou? » qui permettait aux jeunes presbytes, grâce à un tracker dans la monture, de retrouver leurs lunettes via une application dédiée. Cette première expérience de lunettes connectées avait été inspirée par un voyage professionnel dans la Silicon Valley quelques années plus tôt, qui m'avait ouvert les yeux sur le potentiel de la digitalisation de cet accessoire. Je perçois ce qui ne constitue alors que des signaux faibles sur les besoins des seniors, j'essaye de « saisir ce qui commence », pour reprendre les mots de François Dalle¹. Je réfléchis notamment à d'autres idées d'usage pour les lunettes connectées : la détection de l'endormissement au volant, puis la détection des chutes. C'est ce qui me pousse, en 2016, à me lancer dans l'aventure entrepreneuriale, et à créer ma start-up, Ellcie Healthy.

Pourquoi vous êtes-vous orienté sur ces deux usages ?

J'ai suivi une sorte d'intuition raisonnée. Pour l'endormissement au volant, je suis tout simplement parti de mon expérience personnelle, à savoir un accident. Pour la détection des chutes, c'est une fois encore l'expérience qui a parlé parce que c'est arrivé à mon père. J'ai ensuite fait mes recherches afin d'identifier et détecter les problèmes de santé chez les personnes âgées. 90 % des plus de 65 ans portent des lunettes et un senior sur quatre se voit confronté à une chute. Première cause de mortalité, les chutes sont également la première cause de perte d'autonomie des seniors :

90 % des plus de 65 ans portent des lunettes et un senior sur quatre se voit confronté à une chute.

40 % des personnes hospitalisées après une chute ne peuvent plus retourner à leur domicile et doivent être accueillies en établissement spécialisé. Ajouté au fait qu'une personne victime d'une chute voit son risque d'admission en soins de longue durée multiplié par trois sans intervention des secours dans l'heure suivant l'accident, on comprend que la détection des chutes constitue un enjeu majeur de santé publique. On estime le coût réel de prise en charge et des conséquences médicales et sociales, à plus de 50 milliards d'euros par an en Europe.

Est-ce que, selon vous, les retraités sont suffisamment préparés à cette période de la vie ?

S'il n'existe malheureusement pas d'école pour être retraité, recommandations pratiques et conseils incitent à bien manger, à bouger et à garder son cerveau en éveil. Il faut se mettre en marche dès que l'on atteint 60 ans, avec un programme d'entretien physique et cognitif. Cours d'activité physique adaptée, préparation avec des kinésithérapeutes ou encore inscription dans des clubs sportifs ainsi qu'une activité cérébrale quelle qu'elle soit... ne peuvent être que bénéfiques !

Sur la centaine de personnes âgées qui font partie de notre cohorte de testeurs

de produits, on se rend compte qu'il y a différentes étapes dans cette période de la vie et que la plupart d'entre elles n'ont pas été préparées. Je pense à la perte de mobilité ou encore à l'isolement. Toute une réflexion reste à mener sur le bien vieillir : bien vieillir dans sa tête, bien vieillir dans son corps - pour avancer en âge sereinement - sans oublier le bien vieillir chez soi. La crise sanitaire et ses confinements successifs l'ont démontré, l'isolement et le manque d'activité physique ont entraîné des phénomènes de fragilité accélérée chez certains seniors, exposés à un processus de dégradation physique et cognitive soudain. Les informations remontées par nos montures intelligentes sur la prévention des chutes pourraient là encore changer la donne !

▶ Le chiffre

1 700 entreprises en France sont consacrées à l'innovation santé, réparties entre biotechs, medtechs et e-santé. La France détiendrait ainsi le leadership européen en termes de nombre d'entreprises émergentes dans le domaine de la santé. En 2020, c'est dans ce secteur que les demandes de brevet ont le plus augmenté en France, + 17,5 % (source France Biotech).

S'il n'existe malheureusement pas d'école pour être retraité, recommandations pratiques et conseils incitent à bien manger, à bouger et à garder son cerveau en éveil.



1 François Dalle, président de l'Oréal de 1957 à 1984, était un chef d'entreprise d'exception qui a scellé le destin de l'Oréal en transformant ce qui n'était encore qu'une PME en numéro 1 mondial des produits cosmétiques. Philippe Peyrard a débuté sa carrière chez l'Oréal, auprès de François Dalle.

Tribune



Par

Blandine CHAGHAL

Directrice générale
Épargne Actuelle

Un vent frais sur l'épargne retraite



Grâce à une jeune génération plus réceptive et des outils plus modernes, l'épargne retraite va pouvoir enfin prendre la place qu'elle devrait occuper auprès des épargnants.

De leur retraite, les Français sont fiers. Ils sont fiers d'avoir un système par répartition qui leur garantit une pension à la fin de leur parcours professionnel. Fiers, en quelque sorte, de ne pas vivre dans un pays anglo-saxon, où la démarche est entièrement individuelle. Nos concitoyens ne croient pas en une remise en question profonde de leur système de retraite et nous pouvons espérer qu'en ce point, ils aient raison.

Mais en vérité, ils ne souhaitent surtout pas y songer. Lorsque nous les interrogeons sur leurs projections de vie à 10 ou 15 ans, nous notons qu'elles sont quasi inexistantes. Les Français sont réticents à l'idée d'imaginer quelle pourrait être leur situation de vie à moyen ou long terme.

Cette forme de déni, couplée à une éduca-

tion et une culture financières à construire, explique en grande partie pourquoi les produits d'épargne retraite sont encore sous-exploités. D'autres formes de placement ont pourtant déjà trouvé grâce à leurs yeux. Les Français ont par exemple bien compris les principes de l'assurance vie et son intérêt, notamment fiscal. L'investissement immobilier garde également une place toujours aussi prépondérante dans leur gestion de patrimoine.

Pour ce qui est de leur retraite, ils sont nombreux à considérer que leur épargne de précaution sera suffisante pour vivre sereinement leurs dernières décennies. C'est là où le conseiller a un rôle à jouer, dans l'éducation financière, dans sa capacité à aider les épargnants à comprendre la nécessité de diversifier leur épargne et d'y accorder une poche particulière pour la préparation de la retraite.

Les jeunes générations, un public plus réceptif

Cependant, nous sentons les prémices d'un changement de paradigme.

Les quarantennaires que nous rencontrons se posent de plus en plus de questions. Il y a aussi, d'une certaine façon, un apprentissage qui se fait par l'observation de ce que vivent leurs parents, par mimétisme ou par opposition. Ils se rendent compte de la situation dans laquelle se trouvent leurs aînés, de leur baisse des revenus, une fois retraités. Ils essayent de comprendre également l'emballement médiatique autour des réformes des retraites. Cela les pousse à se renseigner, notamment via internet : les formats ludiques et participatifs offerts par le digital et l'intelligence artificielle enrichissent leurs expériences d'investissement. Davantage préoccupés par le futur montant de leur retraite, ils sont également plus à même de percevoir l'intérêt d'une épargne spécifique. Tout cela fait que les jeunes épargnants arrivent désormais mieux armés sur ces sujets et sont plus ouverts à des



parcours d'épargne longue durée disposant d'une part, nécessaire, de risque.

Longtemps habitués à être guidés presque exclusivement vers des produits garantis et liquides, la plupart des épargnants français n'ont, en effet, pas toujours eu le réflexe de raisonner en matière d'objectif. C'est aussi à nous de leur faire comprendre que la recherche de performance passe par une meilleure diversification des placements. Par ailleurs, plus ils commencent à épargner jeunes, plus les choix qui s'ouvrent à eux sont vastes, tant en matière de solutions patrimoniales que de stratégies d'investissement. Cette anticipation permet de chercher à maximiser le rendement attendu tout en lissant dans le temps la prise de risque inhérente à tout placement.

Face à ces nouveaux investisseurs, l'assureur devra s'adapter. Disposant de beaucoup plus d'informations que leurs aînés, on sent chez eux une nette volonté de transparence, sur les frais et le contenu de leurs placements. Sans être encore particulièrement proactifs, ils sont également plus réceptifs à la notion de durabilité de leur épargne. La culture financière peut se créer plus facilement, avec une meilleure écoute et davantage de pédagogie autour de ces sujets-là.

La loi Pacte, une étape significative

La mise en place, depuis la loi Pacte, de nouveaux produits d'épargne retraite a ouvert de nouvelles perspectives à la préparation de la retraite. Le PER possède des avantages déjà longuement évoqués, mais il présente également l'atout, crucial, de ne pas enfermer les épargnants dans une seule logique, dans un seul objectif. On peut citer par exemple le fait d'avoir ouvert les cas de déblocage anticipé à l'acquisition de la résidence principale. Ces libertés offertes sont autant de freins psychologiques levés et, espérons-le, de leviers qui permettront à l'épargne retraite de trouver enfin sa place auprès des Français.

Bibliographie Livre Blanc Abeille Assurances

Les retraités et les retraites – édition 2021

Sous la direction de Franck Arnaud
Par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - 292 p.

Rapport annuel du COR – juin 2021

Évolutions et perspectives des retraites en France - 328 p.

La réforme des retraites – édition 2014

Par Bruno Palier - Éditeur : Que sais-je - Collection : PUF - 128 p.

Éducation financière, des épargnants éclairés, acteurs de l'économie de demain – édition 2019

Par l'Association française de la gestion financière - Éditeur : AGF - 50 p.

Allongement de la vie – Quels défis ? Quelles politiques ? – édition 2017

Sous la direction d'Anne-Marie Guillemard et Elena Mascova
Éditeur : La Découverte - Collection : Recherches - 414 p.

Les défis du vieillissement – édition 2010

Par Anne-Marie Guillemard - Éditeur : Armand Colin - Collection : U - 360 p.

Les retraités : cette richesse pour la France – édition 2016

Par Mélissa Petit - Éditeur : L'Harmattan - 214 p.

La France face au vieillissement, le grand défi – édition 2013

Par Jean-Hervé Lorenzi et Hélène Xuan - Éditeur : Descartes & Cie - 582 p.

La question intergénérationnelle – édition 2021

Par Jean-Hervé Lorenzi, Alain Villemeur et François-Xavier Albouy
Éditeur : Cent Mille Milliards - 250 p.

La grande rupture – édition 2021

Par Jean-Hervé Lorenzi, Alain Villemeur - Éditeur : Odile Jacob - 208 p.

Protection sociale : Pour un nouveau modèle – édition 2017

Par Frédéric Bizard - Éditeur : Dunod - Collection : Santé Social - 352 p.

La tyrannie du « Bienvieillir », Vieillir et rester jeune – édition 2018

Par Michel Billé et Didier Martz - Éditeur : Érès - Collection : L'âge et la vie
Prendre soin des personnes âgées et des autres - 258p.

Construire sa retraite quand on est salarié et qu'on a 50 ans – édition 2017

Par Philippe Caré - Éditeur : Éditions Eyrolles - 218 p.

La Silver Economie, 60 acteurs de l'économie des 60+ – édition 2018

Par Dominique Boulbès et Serge Guérin - Éditeur : La Chartre - 352 p.

La finance verte commence à Paris – édition 2018

Par Philippe Zaouati - Éditeur : Rue de l'Échiquier - 104 p.

La Vieillesse – édition 1970

Par Simone de Beauvoir - Éditeur : Gallimard - Collection : Blanche - 608 p.

Nous remercions chaleureusement tous les experts interviewés qui ont bien voulu partager leur expérience, leur vision et leurs réflexions, ainsi que tous les experts internes d'Abeille Assurances qui ont participé à la conception de cet ouvrage et notre partenaire Enderby.

Directrice de la publication : Nancy Haye • Rédactrices en chef : Laure Louis et Marie Jondet •
Conception éditoriale : Enderby (Delphine Jouenne, Morgane de Sainte Marie, Hugo Baudino) •
Direction artistique & design graphique : Abeille Assurances (Caroline Sellier)



Réf : V6827B-1022 • Document à caractère publicitaire mis à jour le 01/10/2022 • Crédits photo : Getty images, Bruno Lévy, Philippe Zamora • Imprimeur : Imprimerie SIPAP - Pôle République - 2 rue des Transporteurs - BP 91077 - 86061 POITIERS Cedex 9 • Fabrication sur papier issu de forêts gérées durablement - IFGD.

Abeille Assurances Holding : Société anonyme au capital de 1 678 702 329 € - Entreprise régie par le Code des assurances Siège social : 80 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes - 331 309 120 R.C.S. Nanterre

Abeille Assurances, c'est :

- 170 ans d'expérience
- Un chiffre d'affaires brut consolidé de 7 milliards d'euros au 31 décembre 2021
- Un assureur généraliste qui dispose d'une gamme étendue de produits et services d'assurance, de protection, d'épargne et de retraite à destination de plus de 3 millions de clients : particuliers, artisans, commerçants, professions libérales, petites et moyennes entreprises
- Un groupe employant 4 200 collaborateurs distribuant ses produits à travers une approche multicanale adaptée aux besoins des clients : un réseau de distribution implanté sur l'ensemble du territoire français (1000 agents généraux, 1800 courtiers, 90 conseillers Epargne Actuelle), une banque patrimoniale (UFF) et une approche directe avec 185 conseillers téléphoniques (dont Eurofil)
- Le partenaire historique de l'AFER, la première association d'épargnants en France (avec près de 754 000 adhérents)
- Une marque d'Aéma Groupe, né en janvier 2021 du rapprochement entre Aésio Mutuelle et Macif. Accompagnant et protégeant plus de 11 millions d'assurés, Aéma Groupe rassemble plus de 18 000 collaborateurs, 1 800 élus et a réalisé un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros en 2021. La création d'Ofi Invest en septembre 2022 place également désormais le groupe au 5^e rang des groupes français de gestion d'actifs.

www.abeille-assurances.fr
www.aemagroupe.fr